

# Contrat Local de Santé



**Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne**



**2023 - 2027**



# Contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé est conclu entre l'Agence Régionale de Santé et une ou plusieurs collectivités. Il est copiloté par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne. Il peut associer des acteurs provenant de différents secteurs. S'il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs locaux existants, le Contrat Local de Santé doit s'articuler avec eux afin de favoriser une approche globale de la santé. Le présent contrat, dans sa version **du 02 janvier 2023**, est signé :

Entre d'une part,

**L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche-Comté**

Le Diapason, 2 Place des Savoirs, 21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur Général, **Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ**

**Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or**

53 bis rue de la Préfecture, 21035 DIJON CEDEX

Représenté par son Président, **Monsieur François SAUVADET**

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Seine-et-Tilles en Bourgogne**

Rue du Triage, 21 120 Is-sur-Tille

Représenté par sa Présidente, **Madame Catherine LOUIS**

**Copilotes du Contrat Local de Santé**

Et,

**L'Etat**

Représenté par le Préfet de la Côte d'Or, **Monsieur Franck ROBINE**

**Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté**

Représenté par sa Présidente, **Madame Marie-Guite DUFAY**

**Le Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille,**

Représenté par sa directrice, **Madame Catherine PALLENCHIER**

**La CRMSA Bourgogne,**

Représentée par sa Directrice Générale, **Madame Armelle RUTKOWSKI**

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or**

Représentée par son Directeur, **Monsieur Lilian VACHON**

**La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé 21/52,**

Représenté par son Président, **Monsieur Wladimir MENLICK**

**L'Éducation nationale,**

Représentée par l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale, **Madame Pascale COQ**

**Le Projet Territorial de Santé Mentale**

Représenté par sa coordinatrice, **Madame Delphine REYNAL-MERLE**

**Le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,**

Représenté par sa Directrice par intérim, **Madame Lucie LIGIER**

# Sommaire

---

## Table des matières

Sommaire .....	4
Introduction.....	6
Les contrats locaux de santé (CLS) .....	6
L’articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat .....	7
Le diagnostic territorial .....	11
Le contrat Local de Santé .....	14
Article 1 : Les parties prenantes au contrat .....	15
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat.....	17
Article 3 : les modalités de gouvernance .....	17
Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat.....	18
Article 5 : Les engagements réciproques des signataires .....	23
Article 6 : La durée et révision du contrat.....	24
Article 7: Le suivi et l’évaluation.....	24
Article 8: Communication et propriété intellectuelle .....	25
Article 9: Résiliation et recours .....	25
Annexes .....	27
ANNEXE 1 : Etat des lieux de la santé sur le PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne-ORS.....	27
ANNEXE 2 : Fiches actions du Contrat Local de Santé 2023-2027. ....	41
AXE 1 : Offre de soins de premier recours .....	41
Fiche action n° 1 : Attractivité du territoire et poursuite du déploiement de l’exercice coordonné ...	41
Fiche action n° 1 bis : Animation de sessions d’accueil des nouveaux professionnels de santé .....	43
Fiche action n° 1 ter : Déployer une expérimentation « espace mobile santé » sur le Pays Seine-et-Tilles.....	45
Fiche action n° 2 : Apporter un soutien au Centre Hospitalier d’Is-sur-Tille dans sa labellisation comme Hôpital de proximité.....	47
	4

AXE 2 : Santé mentale .....	49
Fiche action n° 3 : Fluidifier les échanges entre professionnels de santé sur la santé mentale .....	49
Fiche action n° 4 : Sensibiliser le grand public à la santé mentale et promouvoir l’offre existante .....	51
Fiche action n° 4 bis : Animer des formations PSSM.....	53
Fiche action n° 4 ter : Développer des actions grand public dans le cadre des semaines d’information en santé mentale.....	55
AXE 3 : Prévention et promotion de la santé .....	57
Fiche action n° 5 : Coordonner les actions nutrition et sport santé .....	57
Fiche action n° 5 bis : Mettre en œuvre un plan d’actions complet d’éducation nutritionnelle pour les enfants.....	61
Fiche action n° 6 : Renforcer la prévention et la prise en charge des addictions .....	63
Fiche action n° 7 : Développer l’accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs existant .....	65
Fiche action n° 7 bis : Réaliser une enquête auprès des personnes en situation de handicap pour identifier leurs besoins en santé .....	67
Fiche action n° 8 : Impulser une dynamique en faveur de la santé au travail .....	69
Fiche action n° 9 : Prévenir la perte d’autonomie des personnes âgées et faciliter l’aide aux aidants .....	71
Fiche action n° 10 : Impulser une dynamique de prévention et violences intrafamiliales .....	73
AXE 4 : Santé environnementale .....	75
Fiche action n° 11 : Coordonner et développer les actions en faveur de la santé environnementale .....	75
Fiche action n° 12 : Développer la lutte contre les plantes invasives et le moustique tigre .....	77
Fiche action n° 12 bis : Sensibiliser les élus sur les dangers du moustique tigre .....	79
AXE 5 : Communication et animation de la contractualisation.....	81
Fiche action n° 13 : Développer la communication afin de faire connaître les actions du CLS et faciliter l’interconnaissance entre les acteurs.....	81
Fiche action n°14 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé .....	83
Fiche action n°15 : Evaluer le Contrat Local de Santé .....	85
ANNEXE 3 : Synthèse d’évaluation du Contrat Local de Santé 2018-2022 .....	87

## Introduction

### *Les contrats locaux de santé (CLS)*

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*".

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre Agence Régionale de Santé (ARS), collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Le présent Contrat Local de Santé est copiloté par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et le PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne.

Un premier Contrat Local de Santé a été signé sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne le 30/08/2018. Celui-ci a permis de travailler principalement deux axes :

- L'offre de soins : en engageant un travail partenarial sur le territoire. Il a permis de faciliter le déploiement de deux maisons de santé pluriprofessionnelles (Saint-Seine-L'Abbaye et Marsannay-le-Bois) et a accompagné la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) 21/52.
- La prévention et promotion de la santé : une dynamique a pu être initiée sur toutes les questions relatives à la nutrition et à la prévention de la perte d'autonomie des publics âgés. Par ailleurs, il a permis la mise en place de permanences de la Maison des Adolescents et de leurs Parents de Côte-d'Or (4 permanences, dont deux au sein des établissements scolaires

et deux en lieu neutre) ainsi que l'ouverture de deux antennes du Centre de Soins et d'Accompagnement en Prévention des Addictions (CSAPA) à Is-sur-Tille et Selongey.

Une évaluation du premier Contrat Local de Santé a été réalisée en interne par le PETR Seine-et-Tilles, celle-ci est proposée en annexe 3 du Contrat Local de Santé.

Si le second Contrat Local de Santé devra s'attacher à développer des actions sur de nouvelles thématiques encore non couvertes, il n'en demeure pas moins qu'il devra poursuivre le travail engagé ces quatre dernières années afin d'assurer leur pérennisation sur le territoire.

### *L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat*

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement), la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le précédent Conseil Territorial en Santé (CTS) de la Côte d'Or a priorisé, en 2018, les orientations suivantes :

- // Prévention de proximité
- // Education thérapeutique du patient
- // Parcours Personnes âgées
- // Parcours Réponse accompagnée pour tous (handicap)
- // Parcours Précarité / vulnérabilité
- // Exercice coordonné
- // E-santé

Ces priorités ont vocation à être revues dans le cadre du renouvellement CTS qui a eu lieu le 30/09/2022 et de la révision du Projet Régional de Santé, actuellement en cours.

- ***La politique du PETR Seine-et-Tilles en matière de santé***

Le PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne a fait le choix, en 2018, de porter conjointement avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or une stratégie pluriannuelle en faveur de la santé.

En s'engageant dans une nouvelle contractualisation pluriannuelle, le PETR Seine-et-Tilles entend amplifier et élargir la stratégie antérieure.

Celle-ci permet au territoire de répondre aux enjeux de santé et de corriger les inégalités sociales et territoriales de santé en collaborant avec l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire et social.

Dans ce cadre, le territoire porte l'ambition d'agir pour :

- Anticiper les difficultés relatives à la démographie médicale
- Collaborer avec les professionnels afin de faciliter le déploiement de l'exercice coordonné
- Piloter, avec les acteurs de la prévention, différentes stratégies permettant de développer la prévention et promotion de la santé en élargissant les publics cibles
- Travailler les enjeux territoriaux relatifs à la santé mentale

Pour faciliter la mise en place de l'ensemble de ces objectifs, le PETR souhaite collaborer avec l'écosystème de la santé en son sens large, en associant, lorsque cela est nécessaire les territoires voisins.

- ***La politique Départementale en matière de santé***

Chef de file de l'action sociale sur son territoire, le Département exerce également des missions médico-sociales. La loi lui confie également un rôle partagé en matière de promotion de la santé au titre de l'article L1111-2 du code général des collectivités locales. Il a compétence pour promouvoir les solidarités humaines et la cohésion territoriale sur le territoire départemental.

Les orientations de l'action départementale figurent notamment dans les différents schémas qu'il adopte, notamment : le schéma départemental de l'autonomie, le schéma départemental enfance et familles, le programme départemental de l'insertion et de l'emploi. Elles privilégient autant que possible pour chacun des publics (enfance, famille, personnes âgées ou handicapées, public en insertion) les approches préventives et responsables.

Le Conseil Départemental de Côte-d'Or soutient à travers l'approche partenariale du CLS, le développement de dynamiques locales adaptées à la réalité des territoires de proximité, en faveur de la prévention en santé et de l'amélioration de l'accès à l'offre de santé.

A ce titre, il mobilise notamment les actions qu'il porte ou cofinance, comme la Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents. Les services départementaux sont présents sur tous les territoires pour accompagner l'ensemble des publics, à tous les âges de la vie. La proximité avec les usagers et l'approche globale et transversale des situations sont mises en œuvre au sein des Agences Solidarité Côte-d'Or de Genlis et de Talant-Chenôve, ces Espaces Solidarité Côte-d'Or et points d'accueil, via les consultations du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les interventions à domicile de nouveaux professionnels (sage-femmes, puéricultrices, travailleurs sociaux du service maintien à domicile et de la maison départementale du handicap, etc.).

Cet engagement dans le CLS, tant sur l'élaboration du diagnostic, la participation aux différents groupes de travail, la mise en œuvre des actions, et la mobilisation des publics, le copilotage s'inscrit en outre dans le soutien du Département en faveur des Pays et des Intercommunalités.

- ***La politique du Conseil Régional en matière de santé***

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- ***La politique de l'Etat en matière de santé***

Grâce à ses services déconcentrés, elle intervient, dans la mise en œuvre de mesures et d'actions spécifiques en lien avec les politiques de cohésion sociale et de santé comme le développement de la vie associative, des activités physiques, des politiques de la jeunesse auprès de différents publics.

La préfecture est également en charge de mettre en œuvre localement l'orientation de la Mission Interministérielle de lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), pour lesquelles elle mobilise des crédits via un appel à projets, dont l'instruction est gérée conjointement avec l'ARS.

Plus largement, l'engagement de la Préfecture dans le CLS apparaît comme d'autant plus pertinent et fondamental qu'elle agit, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétences en lien avec les politiques de cohésion sociale et de santé, notamment : le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), la lutte contre la pauvreté, la Jeunesse, la vie associative, le Sport, ou encore la gestion de Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

- ***La politique de la CPAM en matière de santé***

L'accès aux droits et aux soins est au cœur de la mission de service public confiée à l'Assurance Maladie. Les efforts de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Côte-d'Or sont orientés particulièrement vers l'accompagnement des publics fragiles. La CPAM de Côte-d'Or est particulièrement attentive à la lutte contre le non-recours aux droits et la prévention des ruptures.

De plus, la CPAM de Côte-d'Or contribue à la déclinaison des priorités de santé publique et engage des actions d'accompagnement, innovantes de prévention avec son centre d'examen de santé. Elle porte une politique de prévention via ses campagnes de dépistage des cancers et l'accompagnement de certaines pathologies chroniques (SOPHIA). Elle déploie des services en santé afin de mieux guider le patient dans son parcours de soins (accompagnement en sortie d'hospitalisation ou de maternité PRADO).

Enfin, la CPAM de Côte-d'Or s'implique dans l'accompagnement des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) tout au long de leur carrière. Elle favorise l'exercice coordonné en rémunérant et valorisant le travail en équipe avec l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) pour les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Elle facilite une meilleure coordination entre professionnels de santé libéraux et établissements sanitaires et médico-sociaux via le déploiement du dossier médical partagé (DMP), qui permet aux patients de partager ses informations de santé avec son cercle de soins.

- ***La politique de la MSA en matière de santé***

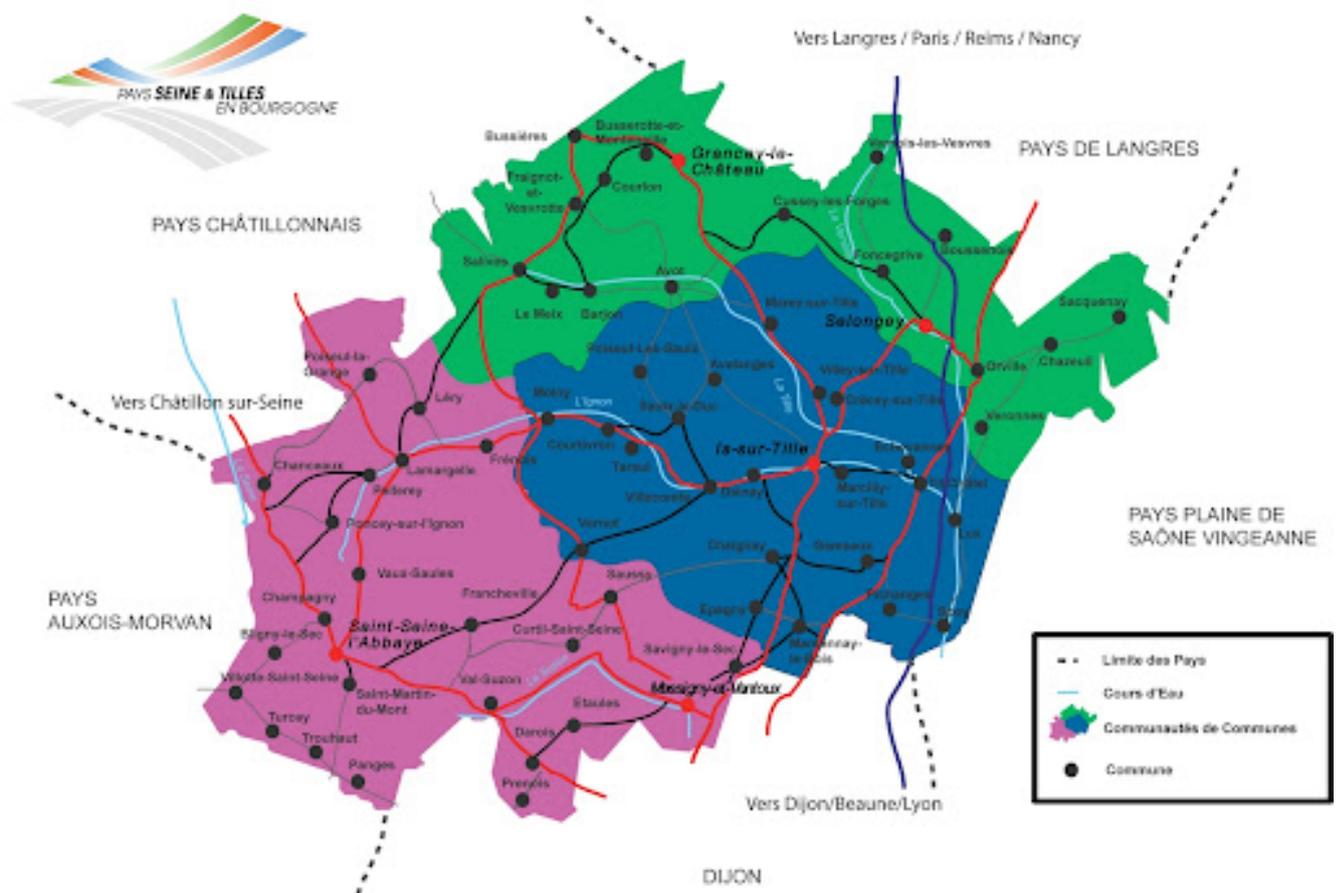
Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans

sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population. La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles

### Le diagnostic territorial



Le diagnostic établi par l'Observatoire Régional de Santé est proposé en annexe une. Il permet de détailler les informations proposées ci-dessous.

### ***Données générales :***

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne est un vaste territoire de 1 110 km<sup>2</sup>, situé au nord de Dijon. Sa population totale est de 25 590 habitants en 2019.

Au total, soixante-six communes composent le PETER, réparties en 3 Communautés de Communes :

- Forêts, Seine et Suzon
- Vallées de la Tille et de l'Ignon
- Tille & Venelle

Le PETER voit le nombre de ses habitants croître ces dernières années. La population y est plus jeune que sur la moyenne départementale et régionale néanmoins, 20% de la population a pu de 65 ans.

D'une manière générale, la population semble être plutôt favorisée sur le volet socio-économique, ce qui n'empêche pas d'avoir une frange de celle-ci en situation de précarité.

### ***L'accès aux soins :***

Un Centre Hospitalier à dominante gériatrique et un centre médico-psychologique pédiatrique sont implantés à Is-sur-Tille.

Deux Soins de Suites et de Réadaptation (SSR) sont présents à Messigny-et-Vantoux.

L'accessibilité potentielle localisée<sup>1</sup> en médecins généralistes est hétérogène entre les différentes Communautés de Communes (supérieure à la moyenne sur les Vallées de la Tille et de l'Ignon, inférieure sur les deux autres Communautés de Communes). L'offre paramédicale est globalement dans la moyenne régionale.

La télémédecine déployée en lien avec l'ARS n'est développée, à date, qu'à Messigny-et-Vantoux.

Les habitants du territoire, dans l'enquête menée en janvier 2022, manifestent, pour 99% des répondants le besoin de renforcer l'accès à une médecine spécialisée (dentiste, ophtalmologiste, etc.) et l'accès aux soins en dehors des plages traditionnellement ouvrées (soir et week-end). En conclusion, les services de soins de proximité et hospitaliers sont peu accessibles pour une part de la population.

Le Pays Seine-et-Tilles est, concernant la santé mentale, en secteur CHU. L'offre de santé mentale à destination des adultes se limite aux psychologues libéraux.

Le service de PMI du Département est à la disposition de toutes les futures mères et réalise les entretiens prénataux précoces. Il intervient aussi à domicile auprès des femmes enceintes afin de les accompagner durant la période périnatale et d'aborder leur questionnement par rapport à la parentalité. Il dispense des consultations médicales pour les jeunes enfants notamment à Is sur Tille.

---

<sup>1</sup> Accessibilité potentielle localisée : adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins. Il permet de mesurer la proximité et la disponibilité des professionnels de santé.

Dans chaque école maternelle, ces professionnels réalisent les bilans médicaux des enfants de 3 – 4 ans permettant ainsi de repérer et si besoin d'orienter les enfants vers une prise en charge précoce des retards de développement, des déficits ou handicap et d'accompagner les parents 85 % des enfants scolarisés en bénéficient.

***L'état de santé de la population :***

Le territoire présente des indicateurs de santé globale favorables par rapport à la région : on observe notamment une sous-mortalité générale, prématurée et évitable. Les personnes prises en charge au titre d'une affection de longue durée y sont également moins nombreuses, en proportion, que la moyenne régionale (177,7 vs 187,0 / 1 000), tout comme celles hospitalisées pour des causes dites « potentiellement évitables » (2,9 vs 4,1 / 1 000). Il convient de souligner que les maladies cardiovasculaires et cancers sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale.

Quelques disparités se dessinent à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon est dans une situation plus favorable que les autres EPCI.

# Le contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 2 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2)

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 24 mars 2023, approuvant le Contrat Local de Santé

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 mars 2023, approuvant le Contrat Local de Santé

Vu la délibération du PETR n° 2023-03-13-009 en date du 13 mars 2023 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du PETR

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Les parties prenantes au contrat**

- Les signataires engagés dans le contrat

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

La Présidente du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

Copilotes du Contrat Local de Santé

Le Préfet de Côte-d'Or

La Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

La Directrice du Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille

La Directrice de la Mutualité Sociale et Agricole Bourgogne

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or

Le Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé 21/52

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de Côte d'Or

La Directrice du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, au titre du secteur de psychiatrie adultes et enfants

La coordinatrice du Projet Territorial de Santé Mentale.

Signataires du Contrat Local de Santé

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du PETR

Les 66 communes et leurs CCAS, le cas échéant

Les professionnels de santé, les établissements sanitaires et médico-sociaux

Les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap (ADMR, ATOME, Mutualité Française BFC, FAPA, SIEL BLEU, France Alzheimer, France Parkinson, FEDOSAD)

Les associations et acteurs de prévention (IREPS, SEDAP, Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents, Projet Territorial de Santé Mentale, Dispositif d'Appui à la Coopération 21, Asalée, REPPPOP, Réseau Sport Santé, Eveil O Goût, ARACT, CRCDC, HEMERA, PCO, Communauté 360, Centre Régional des Psycho traumatismes, SIAO 115, Tab'agir, ADEFO)

Les acteurs en charge des publics précaires (Resto du Cœur, bailleurs sociaux, banque alimentaire, secours catholique)

Les établissements scolaires (maternelle, primaire et secondaire)

Les acteurs du secteur de l'insertion professionnelle (MILO, flexiservices)

Les services de l'Etat (DDT, DDETS, DREETS, DRAF, chambre d'agriculture, etc.)

Les acteurs œuvrant pour le respect et la préservation de l'environnement (FREDON-LYMP'ACT)

Les associations culturelles et sportives du PETR Seine-et-Tilles

La CAF (Caisse d'Allocation Familiale) de la Côte-d'Or

Les employeurs du PETR, ainsi que l'AIST et le centre de gestion

Le GHT 21 – 52

La Gendarmerie

## *Article 2 : Le périmètre géographique du contrat*

Avot	Boussenois
Barjon	Chazeuil
Busserotte-et-Montenaille	Foncegrive
Bussières	Orville
Courlon	Sacquenay
Cussey-les-Forges	Selongey
Fraignot-et-Vesvrotte	Vernois-lès-Vesvres
Grancey-le-Château-Neuveville	Véronnes
Le Meix	Bligny-le-Sec
Salives	Champagny
Avelanges	Chanceaux
Chaignay	Curtil-Saint-Seine
Courtivron	Darois
Crécey-sur-Tille	Étaules
Diénay	Francheville
Échevannes	Frénois
Épagny	Lamargelle
Gemeaux	Léry
Is-sur-Tille	Messigny-et-Vantoux
Lux	Panges
Marcilly-sur-Tille	Pellerey
Marey-sur-Tille	Poiseul-la-Grange
Marsannay-le-Bois	Poncey-sur-l'IGNON
Moloy	Prenois
Pichanges	Saint-Martin-du-Mont
Poiseul-lès-Saulx	Saint-Seine-l'Abbaye
Saulx-le-Duc	Saussy
Spoyn	Savigny-le-Sec
Tarsul	Trouhaut
Til-Châtel	Turcey
Vernot	Val-Suzon
Villecomte	Vaux-Saules
Villey-sur-Tille	Villotte-Saint-Seine

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

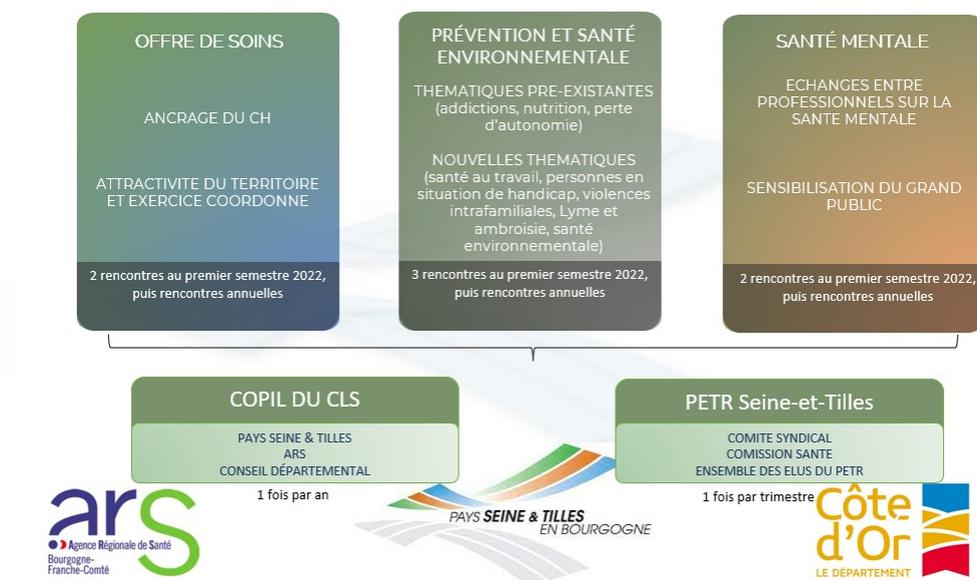
## *Article 3 : les modalités de gouvernance*

Détailler la composition, le rôle et la fréquence de réunions des instances

- **Un COPIL CLS** composé des copilotes du CLS, qui aura pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions.

- **Un groupe thématique offre de soins** qui réunira les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de l'offre de soins sur le territoire. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS et définir les projets de l'année N+1
- **Un groupe thématique prévention et santé environnementale** qui réunira les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de la prévention et de la santé environnementale sur le territoire. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS et définir les projets de l'année N+1
- **Un groupe thématique santé mentale** qui réunira les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de la santé mentale. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS et définir les projets de l'année N+1

## La gouvernance envisagée



### Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Compte-tenu des éléments d'évaluation et de diagnostic énoncés en introduction du présent contrat et des éléments de recueil réalisés auprès de la population du territoire, ainsi que des concertations menées avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, 5 axes stratégiques ont été collectivement retenus pour composer le second Contrat Local de Santé du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne :

- **Axe stratégique n° 1 : Accompagner les professionnels et consolider l'offre de soins de premier recours**

Comme évoqué dans le diagnostic territorial, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a engagé, dans le cadre de sa première contractualisation, un travail de coordination sur l'offre de soins de premier

recours, permettant notamment de créer deux maisons de santé pluriprofessionnelles et une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble du territoire du PETR Seine-et-Tilles n'est pas à l'heure actuelle couvert par des structures d'exercice coordonné.

Par ailleurs, si la démographie médicale est correcte sur l'offre de soins de premier recours, le territoire doit poursuivre ses travaux afin d'anticiper d'éventuelles difficultés.

L'un des enjeux de cette contractualisation sera de pouvoir entériner la coopération avec la CPTS 21/52 dans le temps.

Le dernier enjeu majeur, sur cet axe, sera de pouvoir renforcer les liens villes-hôpital, ce qui passe, dans un premier temps par la labellisation de la structure de proximité comme « hôpital de proximité ».

Ainsi, cet axe s'articulera autour des fiches actions suivantes :

- Fiche action n° 1 : Attractivité du territoire et déploiement de l'exercice coordonné
- Fiche action n° 1 bis : Sessions d'accueil de nouveaux professionnels
- Fiche action n° 1 ter : Déployer une expérimentation « espace mobile santé »
- Fiche action n° 2 : Apporter un soutien au Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille dans sa labellisation comme hôpital de proximité

- **Axe stratégique n° 2 : Développer une action publique locale en faveur de la santé mentale**

Si des professionnels libéraux (psychologues) sont présents sur le territoire, l'offre hospitalière en santé mentale est centralisée sur Dijon pour le public adulte. En ce qui concerne la pédopsychiatrie, l'enjeu est de conforter le CMP d'Is-sur-Tille. Les acteurs du territoire peuvent également s'appuyer sur l'expertise de la maison des adolescents et de leurs parents de Côte-d'Or qui tiennent des permanences territorialisées.

Dans ce contexte, nombre de professionnels font part de leurs difficultés quant à la prise en charge de ces publics. Les liens entre les professionnels du territoire et le CMP adultes sont diffus.

Ainsi, la thématique de la santé mentale au sens large est prégnante sur le territoire dans le contexte actuel anxiogène.

Les fiches actions suivantes seront développées :

- Fiche action n° 3 : Fluidifier les échanges entre les professionnels sur les questions de santé mentale
- Fiche action n° 4 : Sensibiliser le grand public aux questions de santé mentale

- Fiche action n° 4 bis : Animer des formations PSSM
- Fiche action n°4 ter : Déployer des actions dans le cadre des semaines d'informations en santé mentale
  - **Axe stratégique n° 3 : Poursuivre le déploiement d'actions en faveur de la prévention et promotion de la santé**

La population du territoire Seine-et-Tilles dispose d'un état de santé satisfaisant au regard de la moyenne départementale et régionale. Néanmoins, afin de pouvoir maintenir ces indicateurs positifs, il convient de poursuivre les travaux engagés en prévention et promotion de santé. De plus, 20% de la population est âgé de plus de 65 ans, incitant fortement les décideurs locaux à s'engager dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie et à poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la conférence des financeurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la première contractualisation, les actions développées s'adressaient majoritairement à destination des publics jeunes et des publics âgés. Afin de pouvoir réaliser des actions de prévention à destination de l'ensemble de la population et notamment auprès des travailleurs ne bénéficiant pas nécessairement d'une politique de santé au travail, le Pays Seine-et-Tilles souhaite engager un travail innovant sur la question de la santé au travail. Cette thématique n'ayant pas été travaillé par ailleurs, il conviendra, dans un premier temps de s'attacher à réaliser un diagnostic territorial, afin de pouvoir prioriser les actions et répondre aux besoins non couverts.

Pour finir, pour le public des personnes en situation de handicap, qui n'avait pas été ciblé par les actions du précédent CLS, pourtant, il apparait que des difficultés particulières d'accès aux soins et aux actions de préventions ressortent. C'est pourquoi, une fiche action sera dédiée à ce public fragile.

Ainsi, l'articulation de cet axe s'effectuera autour des fiches actions suivantes :

- Fiche action n° 5 : Coordonner les actions sport-santé
- Fiche action n° 5 bis : Mettre en œuvre un plan d'actions complet d'éducation nutritionnelle pour les enfants
- Fiche action n° 6 : Renforcer la prévention et la prise en charge des addictions
- Fiche action n°7 : Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs existants
- Fiche action n°7 bis : Réaliser une enquête auprès des personnes en situation de handicap pour identifier leurs besoins en santé
- Fiche action n° 8 : Développer une dynamique santé au travail
- Fiche action n° 9 : Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et aide aux aidants
- Fiche action n° 10 : Prévenir les violences intrafamiliales

- **Axe stratégique n° 4 : Impulser une dynamique en faveur de la santé environnementale**

Ces dernières années, de profondes mutations sont en cours sur notre climat et nos conditions de vie. Par ailleurs, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne porte deux autres stratégies en faveur de l'environnement et de la biodiversité (Natura 2000 et Charte Forestière Territoriale).

La mise en place d'un axe santé-environnement répond à un double objectif, s'articulant donc autour des deux fiches actions suivantes :

- Fiche action n° 11 : Coordonner et développer des actions en faveur de la santé environnementale
- Fiche action n° 12 : Développer la lutte contre les plantes invasives et le moustique tigre.
- Fiche action n° 12 bis : Sensibiliser les élus sur les dangers du moustique tigre

- **Axe stratégique n° 5 : Communiquer, animer et évaluer le Contrat Local de Santé**

Afin de permettre la bonne mise en œuvre du Contrat Local de Santé, un chargé de mission exerce à temps plein au PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne.

Trois fiches actions permettront de mieux faire connaître le Contrat Local de Santé et de cadrer sa mise en œuvre :

- Fiche action n° 13 : Développer la communication afin de faire connaître le Contrat Local de Santé et de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs
- Fiche action n° 14 : Animer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Fiche action n° 15 : Evaluer le Contrat Local de Santé

**Tableau récapitulatif du programme d'action 2023-2027**

<b>Axe stratégique</b>	<b>Orientation</b>	<b>Intitulé de la fiche action</b>
Accompagner les professionnels et consolider l'offre de soins de premier recours	Faciliter la modernisation du système de santé	Fiche action n° 1 Attractivité du territoire et déploiement de l'exercice coordonné
		Fiche action n° 1 bis : Développer des sessions d'installation de professionnels
		Fiche action n°1 ter : Déployer une expérimentation « espace mobile santé »
	Développer le lien ville-hôpital	Fiche action n° 2 : Apporter un soutien au Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille dans sa labellisation comme Hôpital de proximité
Développer une action publique locale en faveur de la santé mentale	Optimiser l'offre de soins en santé mentale	Fiche action n° 3 : Fluidifier les échanges entre professionnels de santé sur les questions relatives à la santé mentale
	Faciliter la prise en charge précoce en santé mentale	Fiche action n° 4 : Sensibiliser le grand public aux questions de santé mentale
		Fiche action n° 4 bis : Animer des formations PSSM
		Fiche action n°4 ter : Développer des actions dans le cadre des semaines d'information en santé mentale
Poursuivre le déploiement d'actions en faveur de la prévention et promotion de la santé	Favoriser une hygiène de vie favorable à la santé	Fiche action n° 5 : Coordonner les actions nutrition sport-santé
		Fiche action n° 5 bis : Mettre en œuvre un plan d'actions nutritionnelles auprès d'enfants, de manière concertée
		Fiche action n° 6 : Renforcer la prévention et la prise en charge des addictions
	Développer un accompagnement particulier pour les personnes fragiles	Fiche action n° 7 : Faciliter l'accès aux soins des publics en situation de handicap
		Fiche action n° 7 bis : Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs existants
	Promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des publics actifs	Fiche action n° 8 : Lancer une dynamique en faveur de la santé au travail
	Poursuivre le déploiement d'actions à destination des aînés	Fiche action n° 9 : Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et développer l'aide aux aidants
Promouvoir les comportements favorables à la santé	Fiche action n° 10 : Prévenir les violences intrafamiliales	
Impulser une dynamique en faveur de la santé environnementale	Agir sur les déterminants de santé	Fiche action n° 11 : Coordonner et développer des actions en faveur de la santé environnementale
		Fiche action n° 12 : Développer la lutte contre les plantes envahissantes et le moustique tigre
		Fiche action n° 12 bis : Sensibiliser les élus sur les dangers du moustique tigre
Communiquer, animer et évaluer le Contrat Local de Santé	Mettre en œuvre la stratégie territoriale	Fiche action n° 13 : Développer la communication afin de faire connaître le Contrat Local de Santé et de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs
		Fiche action n° 14 : Animer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
		Fiche action n° 15 : Evaluer le Contrat Local de Santé

## *Article 5 : Les engagements réciproques des signataires*

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

### ➔ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

### ➔ Plan d'actions partagé

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à contribuer ou faciliter sa réalisation, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 25000 € par an.

### ➔ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

## ***Article 6 : La durée et révision du contrat***

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les orientations stratégiques définies dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.
- d'intégrer de nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

## ***Article 7: Le suivi et l'évaluation***

### **a) Le suivi annuel par le Copil CLS**

Un suivi annuel a pour objet :

- la présentation du rapport d'activités annuel produit par l'animateur santé transmis en début d'année à l'ARS ;
- l'examen contradictoire du bilan annuel des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

### **b) L'évaluation finale**

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

### ***Article 8: Communication et propriété intellectuelle***

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

### ***Article 9: Résiliation et recours***

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Selongey, le

<b>Le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté,  Préfet de la Côte-d'Or   Franck ROBINE</b>	<b>Le Directeur Général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté   Jean-Jacques COIPLÉ</b>	<b>Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or   François SAUVADET  Ancien Ministre</b>
--	--	---

<b>La Présidente du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles   Catherine LOUIS</b>	<b>La Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté   Marie-Guite DUFAY</b>	<b>La Directrice du Centre Hospitalier d'Is-Sur-Tille   Catherine PALLENCIER</b>
--	---	--

<b>La Directrice Générale de la Mutualité Sociale Agricole Bourgogne   Armelle RUTKOWSKI</b>	<b>Le Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé 21/52   Wladimir MELNICK</b>	<b>Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte- d'Or   Lilian VACHON</b>
--	---	--

<b>L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale   Pascale COCQ</b>	<b>La Directrice du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon par interim   Lucie LIGIER</b>	<b>Le Projet Territorial de Santé Mentale   Delphine REYNAL-MERLE</b>
---	--	---

## Annexes

### ANNEXE 1 : Etat des lieux de la santé sur le PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne-ORS



# Caractéristiques socio-démographiques

Le Contrat Local de Santé du Pays Seine et Tilles en Bourgogne couvre la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, la CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon, et la CC Tille et Venelle. Le territoire présente une faible densité, très inférieure à celle de la région (respectivement 23,1 et 58,8 hab./km<sup>2</sup>) mais a gagné des habitants entre 2013 et 2018.

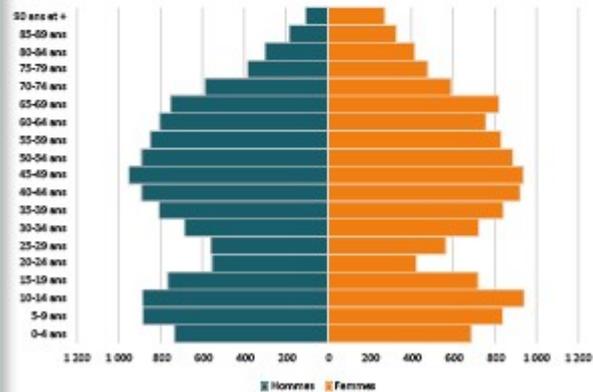
La part de jeunes de moins de 20 ans y est assez importante tandis que les personnes âgées sont moins nombreuses.

Les personnes âgées de 75 ans et plus, vivant seules à domicile, sont proportionnellement moins nombreuses qu'en région (32,5 % versus 38,7 %).

La part des familles monoparentales est inférieure à celle de la région (7,5 % vs 8,5 % en région).

La population active se tourne davantage vers des professions intermédiaires ou de cadres et professions intellectuelles supérieures : on compte 28,8 % de professions intermédiaires (25,2 % en BFC) et 15,9 % de cadres et professions intellectuelles supérieures (12,7 % en BFC).

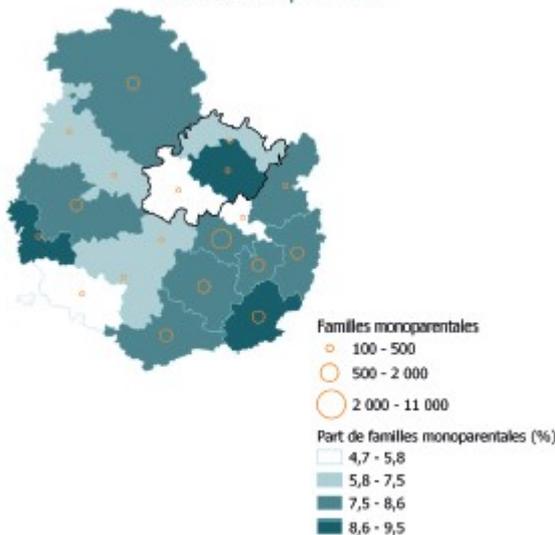
## Pyramide des âges des habitants du Pays Seine et Tilles en Bourgogne



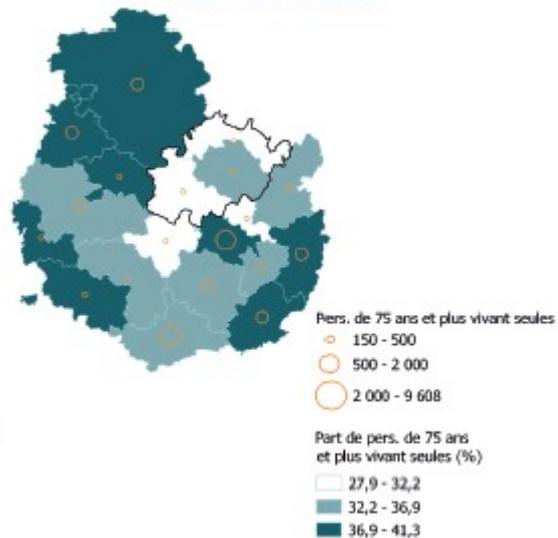
Source : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

## Composition des ménages à l'échelle des EPCI en Côte-d'Or

### Familles monoparentales



### Part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile



Source : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

Les indicateurs de précarité sont très favorables sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne par rapport aux moyennes observées à l'échelle de la région. Le chômage est plus faible (9,0 % versus 12,2 % en BFC), tout comme le taux de bénéficiaires du RSA (2,7 % vs 4,9 %) et le taux de bénéficiaires de la CSS (3,1 % vs 7,6 %). La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement y est plus faible qu'au niveau régional (20,9 % vs 25,2 % en région).

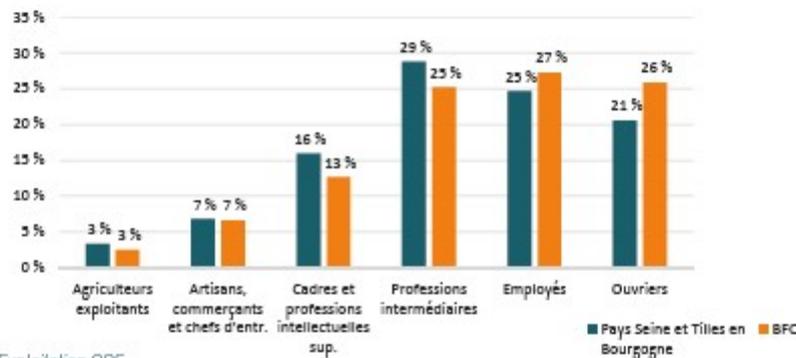
A l'échelle des EPCI, la CC Tille et Venelle apparaît dans une situation un peu moins favorable que les 2 autres communautés au niveau des indicateurs de précarité notamment.

### Allocataires du RSA, bénéficiaires de la CSS de 18 ans et plus affiliés au Régime Général domiciliés sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne

	Pays Seine et Tilles en Bourgogne		BFC	France métro.
	Effectifs	%	%	%
Allocataires du RSA	283	2,7	4,9	6,4
Bénéficiaires de la CSS	485	3,1	7,6	9,0

Sources : Insee (RP 2018) ; CCMSA, Cnaf ; SNDS (DCIRS)  
Exploitation ORS

### Répartition de la population de 15 ans et plus active en emploi selon les catégories socio-professionnelles sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne



Source : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

#### Définitions et Précisions

- Les données présentées dans ce document sont les plus récentes disponibles au moment de la réalisation des extractions et traitements statistiques.
- Concernant les données du recensement de la population (RP), les résultats présentés dans ce document sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : l'année mentionnée (2018) correspond à l'année centrale des cinq années d'enquête (2016-2020).
- Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans et plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.
- Le taux de pauvreté monétaire correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (fixé à 60 % du

niveau de vie médian en France, soit à un revenu inférieur à 1 063 € par mois en 2018).

- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). La CSS est une aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer. Elle donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

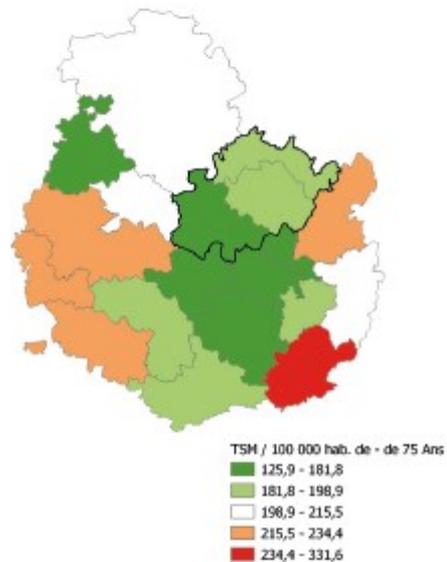
- **Ménages en situation de vulnérabilité énergétique** : ménages sous le 3<sup>ème</sup> décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement ou pour le carburant de la mobilité quotidienne en voiture sont supérieures à un seuil (4,5 % des revenus pour les dépenses de carburant, et 8 % des revenus pour les dépenses énergétiques du logement).

# État de santé Vue d'ensemble

Le territoire du Pays Seine et Tille en Bourgogne présente des indicateurs de santé globale favorables par rapport à la région : on observe notamment une sous-mortalité générale, prématurée et évitable, par rapport à la région. Les personnes prises en charge au titre d'une affection de longue durée y sont également moins nombreuses, en proportion, que la moyenne régionale (177,7 vs 187,0 / 1 000), tout comme celles hospitalisées pour des causes dites « potentiellement évitables » (2,9 vs 4,1 / 1 000).

Quelques disparités se dessinent à l'échelle des EPCI : la CC Forêts, Seine et Suzon est dans une situation plus favorable que les autres EPCI.

## Taux standardisé de mortalité évitable par EPCI en Côte-d'Or (2013-2017)



## Espérance de vie à la naissance H/F en 2013-2017



80,0 ans 85,5 ans

chez les hommes chez les femmes

- soit des valeurs proches des valeurs nationales :  
**+0,6 an** pour les hommes, **identique** pour les femmes
- et des valeurs en région :  
**+0,2 an** pour les hommes comme pour les femmes

Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation ORS

Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation ORS

## Définitions et Précisions



- Taux standardisé de mortalité (TSM) : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur le territoire s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

- Deux types de mortalité évitable peuvent être calculés, celle liée au système de soins et celle liée à la prévention. La mortalité évitable liée à la prévention regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances sur les déterminants

de la santé à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à la modification de certains comportements individuels (alcoolisme, tabagisme, conduite routière...). La mortalité évitable liée au système de soins regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances médicales et techniques à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à une bonne qualité du système de soins au sens large (dépistage, prise en charge adaptée pour les infarctus...).

# État de santé

## Approche par pathologie

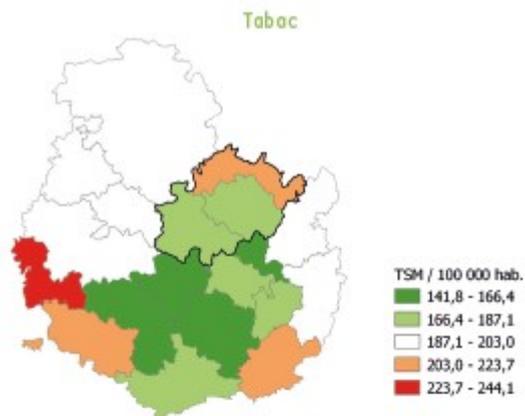
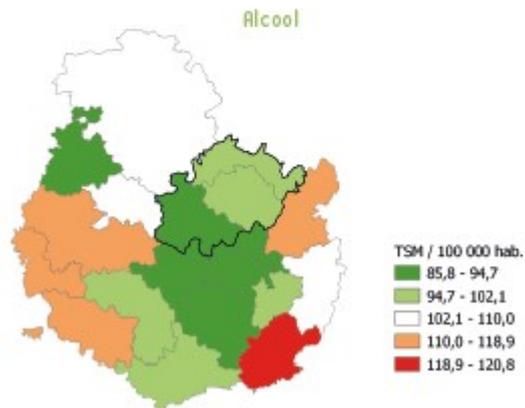
Les indicateurs observés par pathologie sont globalement plus faibles. Le Pays Seine et Tilles en Bourgogne est en sous-mortalité par rapport à la région pour les maladies de l'appareil circulatoire (taux de 214,9 / 100 000 versus 232,8 en BFC).

Les indicateurs de prises en charge en soins sont significativement plus faibles que ceux observés en région (pour le diabète, les maladies respiratoires et en santé mentale), excepté pour le cancer.

Le taux de mortalité attribuable à l'alcool (95,0 / 100 000) est plus faible que celui de la région (109,3), tout comme celui attribuable au tabac (187,1 / 100 000) vs (200,4).

Quelques écarts sont observés à l'échelle des 3 EPCI du territoire pour le taux de mortalité attribuable au tabac : la CC de Tille et Venelle présente un taux relativement élevé.

### Taux standardisés de mortalité attribuable à l'alcool et au tabac par EPCI en Côte-d'Or (2013-2017)



Sources : SNDS-Inserm CapiDc, Insee. Méthodologies spécifiques pour les fractions de décès attribuables à l'alcool et au tabac : Guerin S. et al. 2013 ; Peto R. et al. 2012 - Exploitation ORS

### Définitions et Précisions

Les données sur les personnes prises en charge pour différentes pathologies ou traitements sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Les données intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).

### Principaux problèmes de santé : personnes prises en charge en soins domiciliés sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne en 2019

(Effectifs et taux standardisé / 1 000)

	Pays Seine et Tilles en Bourgogne		BFC	France métro.
	Effectifs	Taux	Taux	Taux
Prises en soins pour cancer	1 296	51,6	47,6	48,4
Prises en soins pour maladies cardio-vasculaires	1 918	76,1	75,3	74,7
Prises en charge en soins pour diabète	1 351	53,6	59,9	58,1
Consommateurs réguliers de psychotropes	2 426	99,1	120,6	113,3

Sources : SNDS (DCIR-PMSI), Insee - Exploitation ORS

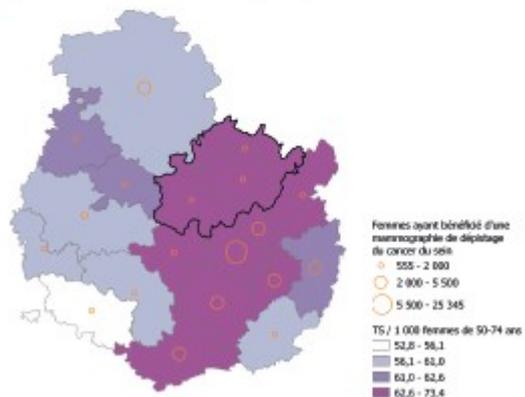
# Recours aux soins pour des actes liés à la prévention

Le recours aux soins des habitants du Pays Seine et Tilles en Bourgogne pour des actes liés à la prévention est plus élevé que la moyenne régionale sur l'année 2019 :

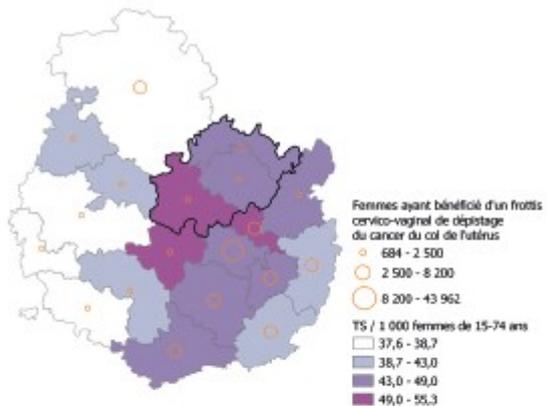
- 57,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont été vaccinées contre la grippe (52,3 % en BFC) ;
- 66,5 % des femmes de 50-74 ans ont réalisé une mammographie de dépistage du cancer du sein (60,4 %) ;
- 48,4 % des femmes de 15-74 ans ont bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus (40,9 %) ;
- Seul le taux de personnes âgées de 15-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal est proportionnellement inférieur au taux régional (21,5 % versus 22,9 %).

Quelques écarts sont observés à l'échelle des 3 EPCI du territoire plus particulièrement au niveau de la CC Forêts, Seine et Suzon où les personnes ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal sont moins nombreuses à l'inverse des femmes de 15 à 74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus.

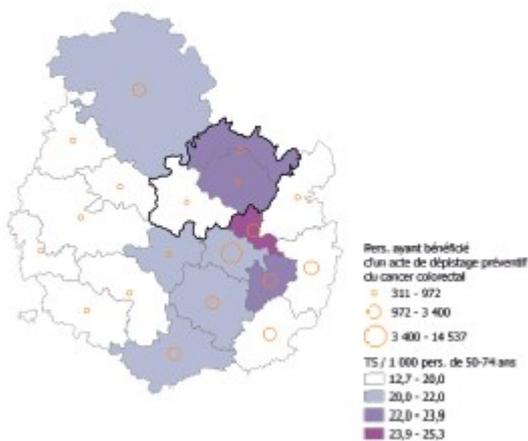
## Femmes de 50-74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein par EPCI en Côte-d'Or (2019)



## Femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus par EPCI en Côte-d'Or (2019)



## Personnes de 50-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal par EPCI en Côte-d'Or (2019)



## Objectifs

Les objectifs de couverture recommandés au niveau européen en matière de dépistage sont actuellement de :

- 70 % pour le cancer du sein,
- 65 % pour le cancer colorectal,
- 70 % pour le cancer du col de l'utérus

(Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Feuille de route 2021-2025)

Sources : SNDS (DCIR-PMSI), Insee - Exploitation ORS

# Offre de soins

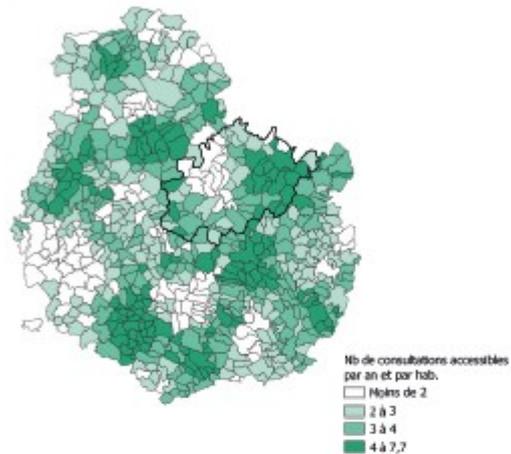
## Soins de proximité

Le Pays Seine et Tilles en Bourgogne apparaît plutôt comme assez mal doté en professionnels de santé de proximité. Les densités en professionnels de santé sont faibles en comparaison aux valeurs régionale et nationale excepté pour les médecins généralistes et les masseurs-kinésithérapeutes.

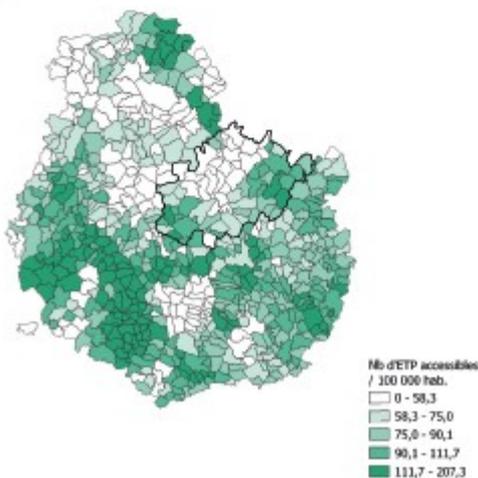
L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur local de répartition des professionnels de santé qui indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants d'une commune, compte tenu de l'offre disponible et de la demande au sein de la commune et dans les communes environnantes. On comptabilise ainsi 4,0 consultations de médecins généralistes accessibles par habitant (à moins de 20 minutes du domicile) en moyenne sur le territoire du CLS (3,6 en région). Pour les autres professions, l'unité utilisée est l'équivalent temps-plein (ETP) : on dénombre 84,8 ETP d'infirmiers libéraux / 100 000 habitants pour le Pays Seine et Tilles en Bourgogne (101,7 en BFC) et 12,0 ETP de sages-femmes (16,0 en BFC). Seule l'APL aux de masseurs-kinésithérapeutes est supérieure à celle de la région (82,3 ETP / 100 000 vs 74,8).

Le temps moyen d'accès aux services d'urgence est presque le double de celui relevé au niveau régional (35,7 minutes vs 18 minutes en BFC).

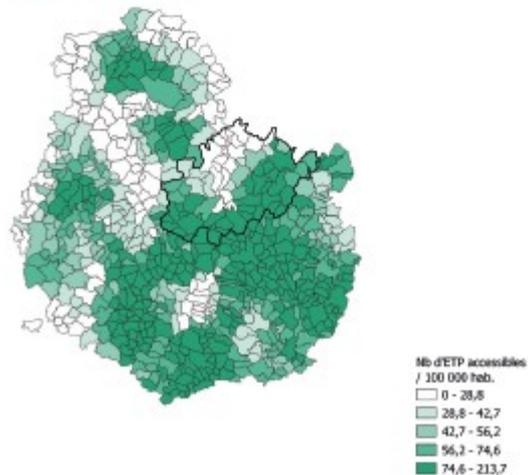
## APL aux médecins généralistes libéraux ou mixtes en Côte-d'Or (2019)



## APL aux infirmiers libéraux en Côte-d'Or (2019)



## APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux en Côte-d'Or (2019)



Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS : populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee : traitements Drees



### Services de soins hospitaliers

Le territoire du CLS Pays Seine et Tilles en Bourgogne dispose de 3 établissements sanitaires. En 2020, ils offrent des services de soins de médecine (8 lits), et de soins de suite et réadaptation (123 lits ou places).

### Services et établissements médicosociaux

Début 2022, le Pays Seine et Tilles en Bourgogne compte un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) situés à Is sur Tille et St Seine l'Abbaye avec une capacité globale de 44 places.

En termes d'hébergement permanent pour personnes âgées, on compte 7 établissements d'hébergement pour personnes âgées avec une capacité totale de 448 places. Le taux d'équipement (capacités rapportées à la population de 75 ans et plus) est bien supérieur à celui de la région et, à celui de Côte d'Or (180,6 pour 1 000 contre respectivement 126 et 127,1).

On recense 3 services et établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés, dont la capacité est de 40 places (1 CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique), 1 IME (Institut Médico-Educatif), 1 établissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés).

Enfin, 3 structures spécialisées dans l'accompagnement des adultes handicapés sont présentes avec un total de 88 places (1 EAM (Établissement d'accueil médicalisé), et 2 MAS (Maison d'accueil spécialisée)).

# Environnement

Les indicateurs relatifs à l'habitat et à la qualité de l'air sont plutôt moyens sur le territoire du CLS comparativement à la région, notamment pour les émissions de gaz à effet de serre. L'indicateur de mode de déplacements des actifs révèle une utilisation plus fréquente de véhicules motorisés sur le territoire qu'au niveau national et régional.

Les profils socio-sanitaires et environnementaux mis en œuvre en 2016 dans le cadre du diagnostic préparatoire au PRSE 3 exposaient une situation contrastée sur le plan environnemental sur l'ensemble du Pays Seine et Tilles en Bourgogne par rapport à la région. Ainsi, 3 types de territoires se distinguaient :

- la partie Ouest de la CC de Tille et Venelle avec des taux d'émission de PM10/km<sup>2</sup> plus faible, une moindre part de population desservie par une eau non conforme en pesticides et des dynamiques territoriales moins fréquentes ;
- la partie Est de la CC de Tille et Venelle avec une meilleure qualité de l'habitat, une densité de surfaces naturelles élevée, de fortes dynamiques territoriales mais une densité importante d'anciens sites industriels et activités de services ;
- la CC Forêts, Seine et Suzon et la CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon avec des taux de concentration de PM10 au km élevés, des dynamiques territoriales moins fréquentes et des indicateurs de qualité de l'habitat favorables.

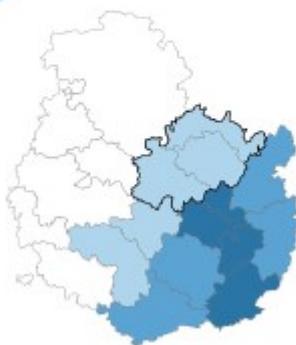
## Part des résidences datant d'avant 1945 sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne



**34,6 % des résidences principales construites avant 1945**  
 22 % en France  
 28 % en BFC

Sources : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

## Indice de qualité de l'air (ancien indice ATM0) sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne en 2020



Indice de Qualité de l'Air (% de jours dans l'année 2020 avec un indice de qualité de l'air médiocre ou mauvais)

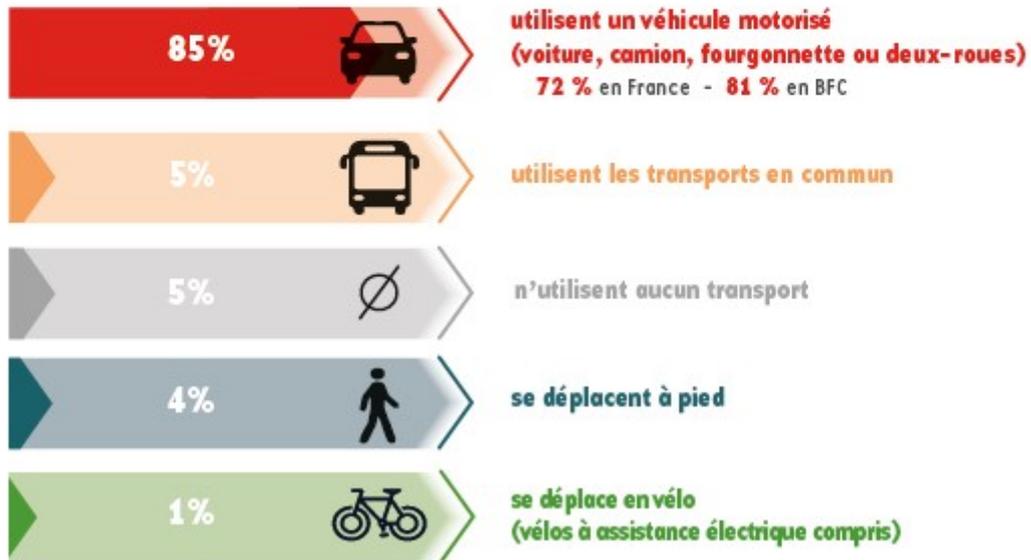
□	2,7 - 3,8
■	3,8 - 5,7
■	5,7 - 7,3
■	7,3 - 8,8



**l'air est de moyenne qualité : indice proche de l'indice régional (5,0 %)**

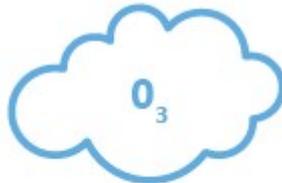
Sources : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

Répartition des moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail (actifs en emploi de 15 ans et plus) sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne



Sources : Atmo BFC, VNF, SNCF, aéroports, Insee - Exploitation ORS

Ozone (O<sub>3</sub>) sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne en 2020

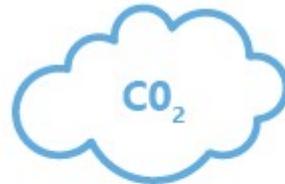


0 % de la population exposée à un dépassement de la valeur cible en ozone\*

11,2 % en BFC

\*Valeur cible à ne pas dépasser : 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8h (Seuil de recommandation OMS 2020)

Emissions de gaz à effet de serre des transports par habitant sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne en 2018



entre 4,54 tCO<sub>2</sub>e/habitant (CC Forêts, Seine et Suzon) et 11,38 tCO<sub>2</sub>e/habitant (CC Tille et Venelle)

3,1 tCO<sub>2</sub>e/habitant en BFC

Sources : Atmo BFC, VNF, SNCF, aéroports, Insee - Exploitation ORS

# Traits saillants

- Un territoire peu dense, constitué de petites villes et de zones rurales, avec une part importante de jeunes de moins de 20 ans.
- Une population active se tournant davantage vers des professions intermédiaires ou de cadres et professions intellectuelles supérieures.
- Une situation sociale favorisée : des valeurs faibles de taux de chômage, taux d'allocataires du RSA et taux de bénéficiaires de la CSS. La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement y est plus faible qu'au niveau régional.

► Un environnement physique plutôt moyen au niveau de l'habitat et de la qualité de l'air ; des modes de déplacement à améliorer.

► Des services de soins de proximité et hospitaliers peu accessibles. Seule l'offre disponible en infirmiers est plus importante qu'en région.

► Des niveaux de mortalité globalement favorables par rapport à la région et une bonne espérance de vie ; mais une surmortalité observée pour les maladies de l'appareil respiratoire.

► Des prises en charge en soins pour des actes liés à la prévention supérieures au niveau régional.



## Définitions et Précisions des indicateurs présentés en annexe

Les colonnes nommées « Valeur pour le CLS », « Valeur BFC », « Valeur France métro. », « Valeur minimum » et « Valeur maximum » sont des valeurs relatives. Elles permettent des comparaisons des indicateurs sur le territoire du CLS par rapport au niveau régional, national, et minimum/maximum observés pour l'ensemble des territoires de CLS de la région. L'unité présentée pour la valeur du CLS est valable pour les autres niveaux géographiques.

- *Naissances* : nombre moyen annuel de naissances sur la période 2013-2018.
- *Femmes de 15-49 ans* : indicateur rapporté à l'ensemble des femmes.
- *Indice de vieillissement* : nombre de personnes de 65 ans et plus / nombre de personnes de moins de 20 ans.
- *Rapport intergénérationnel* : nombre de personnes de 50-64 ans et plus / nombre de personnes de 85 ans et plus.

- *Chômeurs (au sens du recensement)* : indicateur calculé parmi les personnes actives de 15-64 ans.
- *Allocataires du RSA* : indicateur rapporté au nombre de ménages.
- *Alloc. dépendant à 100 % des prestations sociales* : indicateur rapporté au nombre d'allocataires CAF.
- *Bénéficiaires de la CSS (RG)* : bénéficiaires de la CSS de 18 ans ou plus affiliés au régime général.
- *Patients vaccinés contre la grippe* : indicateur calculé parmi les personnes de 65 ans et plus.
- *Patientes ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein* : indicateur calculé parmi les femmes âgées de 50 à 74 ans.
- *Patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal* : indicateur calculé parmi les personnes âgées de 50 à 74 ans.
- *Patientes ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus* : indicateur calculé parmi les femmes âgées de 15 à 74 ans.

# Annexe

		Pays Seine et Tille en Bourgogne		Valeur BFC	Valeur France	Valeur minimum	Valeur maximum
		Effectif	Valeur pour le CSD				
Démographie	Population et densité	28 590	25,1 hab./km <sup>2</sup>	58,8	119,3	10,9	1 796,5
	Naissances	256	10,0 ‰	10,2	11,7	7,2	13,4
	Personnes de moins de 20 ans	6 463	22,6 ‰	22,9	24,0	17,2	27,6
	Femmes de 15-64 ans	5 133	17,9 ‰	38,7	41,8	26,7	48,6
	Personnes de 15-64 ans	15 379	53,7 ‰	60,3	62,2	53,9	67,1
	Personnes de 65 ans et plus	5 235	18,3 ‰	22,8	20,0	16,2	33,5
	Personnes de 75 ans et plus	2 490	8,7 ‰	10,9	9,4	6,5	16,5
	Personnes de 85 ans et plus	897	3,1 ‰	3,9	3,3	1,8	6,1
	Indice de vieillissement		0,5	1,0	0,8	0,6	1,9
	Rapport intergénérationnel		5,6	5,2	5,8	3,8	12,0
Environnement social	Personnes de 75 ans et plus vivant seules	806	28,3 ‰	38,7	38,4	31,6	46,3
	Familles monoparentales	778	2,7 ‰	8,5	9,8	6,3	10,9
	Jeunes de 25-34 ans pas ou peu diplômés	229	0,8 ‰	12,9	11,8	7,2	21,1
	Personnes de 15 ans et plus actives	12 172	42,6 ‰	54,6	57,0	44,7	65,9
	Personnes de 15 ans et plus ayant un emploi						
	Agriculteurs exploitants	355	1,2 ‰	2,5	1,5	0,1	9,1
	Artisans, commerçants et chefs d'entr.	751	2,6 ‰	6,6	6,7	4,4	9,8
	Cadres et prof. intellectuelles sup.	1 756	6,1 ‰	12,7	18,5	6,6	22,1
	Professions Intermédiaires	3 182	11,1 ‰	25,2	26,0	18,5	31,8
	Employés	2 720	9,5 ‰	27,2	27,3	22,4	31,4
	Ouvriers	2 276	7,9 ‰	25,8	20,0	16,8	36,5
	Chômeurs (au sens du recensement)	1 077	3,7 ‰	12,2	13,0	6,8	16,8
	Allocataires du RSA	283	1,0 ‰	4,9	6,4	1,7	8,8
	Alloc. dépendant à 100 % des prestations sociales	280	0,9 ‰	12,1	13,3	3,7	17,9
	Bénéficiaires de la CSS (RG)	485	1,7 ‰	7,6	9,0	2,3	16,9
	Ménages en situation de précarité énergétique						
due au logement	1 656	5,8 ‰	18,6	14,0	10,3	29,4	
due à la mobilité	1 464	5,1 ‰	17,2	13,8	10,9	22,3	
due à la mobilité et au logement	2 120	7,4 ‰	25,2	20,3	14,9	34,3	
Etat de santé - Vieillesse	Espérance de vie à la naissance chez les hommes		80,0 ans	78,8	79,4	74,9	81,3
	Espérance de vie à la naissance chez les femmes		85,5 ans	85,3	85,5	82,2	86,7
	Mortalité générale	233	0,8 ‰	9,4	9,1	8,2	11,6
	Mortalité prématurée	35	1,2 ‰	2,0	1,9	1,2	2,9
	Mortalité évitable par prévention	27	0,9 ‰	1,4	1,3	1,0	2,0
	Mortalité évitable par le système de soins	13	0,5 ‰	0,6	0,6	0,5	0,9
	Mortalité évitable totale	39	1,3 ‰	2,0	1,9	1,5	2,8
	Bénéficiaires d'une ALD	4 731	16,5 ‰	187,0	187,4	161,4	206,6
	Hospitalisation pour causes évitables	61	0,2 ‰	4,1	4,1	2,9	6,7
	Santé - Prévalence - Diagnostic	Mortalité par cancer	63	2,2 ‰	2,5	2,5	2,3
Mortalité par maladies de l'appareil circulatoire		55	1,9 ‰	2,3	2,3	1,8	3,1
Mortalité par maladies de l'appareil respiratoire		16	0,6 ‰	0,6	0,6	0,5	0,9
Mortalité par suicide		3	0,1 ‰	0,2	0,1	0,1	0,3
Nouvelles admissions en ALD pour cancer		2019	158	5,5 ‰	5,6	5,6	4,8
2020		149	5,2 ‰	5,5	5,6	4,6	
2019		138	4,8 ‰	5,9	6,0	4,4	
2020		128	4,5 ‰	5,7	6,0	4,8	
Nouvelles admissions en ALD pour diabète		2019	63	2,2 ‰	3,7	3,7	2,5
2020		80	2,8 ‰	3,7	3,9	2,9	
2020		80	2,8 ‰	3,7	3,9	2,9	
Nouvelles admissions en ALD pour maladies psy		2019	34	1,2 ‰	1,7	1,9	1,0
2020		25	0,9 ‰	1,5	1,8	1,0	
2020		25	0,9 ‰	1,5	1,8	1,0	
Personnes prises en charge pour cancer		1 296	4,5 ‰	47,6	48,4	45,4	52,8
Personnes prises en charge pour MCV		1 938	6,8 ‰	75,3	74,7	67,5	86,2
Personnes prises en charge pour diabète	1 351	4,7 ‰	59,9	58,1	47,9	69,7	
Personnes prises en charge pour maladies respiratoires	1 058	3,7 ‰	52,6	55,9	41,4	71,3	
Personnes prises en charge pour maladies psychiatriques	672	2,3 ‰	39,6	38,6	25,0	52,7	
Personnes consommant des psychotropes	2 426	8,5 ‰	120,6	113,3	95,1	142,5	
Personnes prises en charge pour dépression	264	0,9 ‰	14,5	14,0	9,1	20,4	
Personnes consommant des antidépresseurs	1 139	4,0 ‰	51,5	46,6	39,4	62,4	
Personnes prises en charge pour troubles addictifs	116	0,4 ‰	7,7	6,8	4,0	11,8	
Mortalité due à l'alcool	19	0,7 ‰	1,1	1,0	0,5	2,7	
Mortalité due au tabac	27	0,9 ‰	2,0	1,9	1,1	4,3	
Niveau de la prévention	Personnes ayant déclaré un médecin traitant	18 968	66,3 ‰	91,3	90,1	88,1	94,0
	Patients vaccinés contre la grippe	3 067	10,9 ‰	52,3	52,5	46,4	59,5
	Patients ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage	2 677	9,4 ‰	60,4	59,9	50,5	70,8
	Patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal	1 737	6,1 ‰	22,9	22,4	14,3	33,2
Patients ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus	4 529	15,9 ‰	40,9	39,8	35,5	51,6	
Offre de soins	APL aux médecins généralistes		4,0 ETP/100 hab.	3,6	3,9	2,1	5,1
	APL aux infirmiers libéraux		84,5 ETP/100 000 hab.	101,7	146,5	56,7	146,9
	APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux		82,3 ETP/100 000 hab.	74,8	104,0	30,9	147,7
	APL aux sages-femmes libérales		12,0 ETP/100 000 hab.	16,0	17,3	0,4	26,4
	Personnes éloignées de + de 20 mn des services de santé de proximité	2 650	9,3 ‰	1,0	0,5	-	31,2
Temps moyen d'accès aux services d'urgence		35,7 minutes	18,0	13,6	-	41,2	

Sources des indicateurs présentés en annexe : DGFIP - Service du cadastre ; Insee (Etat civil, RP) ; Cnamts, CCMSA, Cnaf ; ©GÉODIP/ONPE/2021, avec le concours de l'ORECA ; SNDS (DCIRS-PMSI-Inserm CapiDc) ; RPPS, ADEL ; SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees ; ARS BFC ; Finess



## État des lieux santé-social du Pays Seine et Tilles en Bourgogne

Élaboré dans le cadre du Contrat local de santé



*Diagnostic réalisé à la demande  
et avec le financement  
de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté*

**ORS BFC**  
Le Mazarin  
5 rue des Perrières  
21000 Dijon

Tél : 03 80 65 08 10  
contact@orsbfc.org  
www.orsbfc.org



**AXE 1 : Offre de soins de premier recours**

**Fiche action n° 1 : Attractivité du territoire et poursuite du déploiement de l'exercice coordonné**

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>L'intégralité du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne est classé, selon le dernier zonage réalisé par l'Agence Régionale de Santé en mars 2022, comme « Zone d'Actions Complémentaires » (ZAC). La démographie de professionnels de santé sur le territoire est hétérogène, avec notamment un accès aux médecins généralistes inférieur à la moyenne nationale sur les Communautés de Communes Forêts, Seine et Suzon et Tille &amp; Venelle.</p> <p>Afin d'anticiper le devenir de l'offre de soins, le PETR Seine-et-Tilles s'est déjà engagé en 2018 dans une réflexion territoriale sur l'offre de soins de premiers recours. Le PETR souhaite également pouvoir faciliter l'installation de spécialistes. Cette réflexion a abouti à la création de deux « Maisons de Santé pluriprofessionnelles » (MSP) (à Marsannay-le-Bois et à Saint-Seine-l'Abbaye) et à la constitution de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) 21/52. Le travail est à poursuivre afin de pérenniser l'offre de soins pour les prochaines années.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la présence de professionnels de santé du premier recours,</li> <li>- Faciliter le travail en coordination entre les professionnels du territoire,</li> <li>- Fluidifier les relations entre les différents acteurs du territoire.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Pour le Contrat Local de Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les communes, les intercommunalités et les établissements du territoire du Pays Seine-et-Tilles dans leurs recherches de professionnels de santé en communiquant sur le territoire auprès de différents réseaux,</li> <li>- Accompagner les professionnels désireux de travailler dans le cadre d'un exercice coordonné dans l'émergence et la réalisation d'un projet de santé,</li> <li>- Accompagner les collectivités dans leurs réflexions relatives aux projets immobiliers de santé et être possiblement un facilitateur dans le cadre des échanges entre les collectivités territoriales et les professionnels de santé,</li> <li>- Faire connaître les résultats de l'étude mobilité portée par le PETR.</li> </ul> <p>Conjointement entre le CLS et la CPTS 21/52 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les dispositifs incitatifs d'aide à l'installation (portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS)),</li> <li>- Travailler sur les attentes économiques des conjoints des professionnels de santé,</li> <li>- Promouvoir la fonction d'infirmier de pratiques avancées tant auprès des professionnels que des patients,</li> <li>- Faire connaître le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 21) et articuler la gestion de cas complexes,</li> <li>- Faciliter l'aller-vers des techniciens régionaux en matière de santé (par exemple : chargée de mission ARS télémédecine) pour faciliter l'appropriation par les professionnels de santé des différents dispositifs qu'ils pourraient être en mesure de déployer dans leurs structures d'exercice.</li> </ul>

	<p>Le CLS en appui au besoin de la CPTS 21/52 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les dynamiques interprofessionnelles pour améliorer la prise en charge réalisée par les professionnels, en lien avec les données du DAC 21,</li> <li>- Créer et communiquer autour d'un annuaire de l'ensemble des professionnels exerçant dans le domaine de la santé sur le territoire, en lien avec les données du DAC 21,</li> <li>- Mettre en place des consultations avancées,</li> <li>- Communiquer sur le recours au 15 pour des soins non programmés non urgents en journée et le service d'accès aux soins (SAS) pour le faire connaître.</li> </ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</li> <li>- CPTS 21/52</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de santé du territoire</li> <li>- Communes et intercommunalités</li> <li>- DAC 21</li> <li>- Associations</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b> L'ensemble des professionnels de santé du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de nouvelles structures d'exercice coordonné sur le territoire,</li> <li>• Installation de nouveaux professionnels de santé et fidélisation des installations réalisées,</li> <li>• Déploiement de la télésanté.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2023- 2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée  <b>Taux d'intervention ARS :</b> 100%  <b>Cofinancements :</b> 0</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres avec les professionnels de santé dans le but de déployer de nouvelles structures d'exercice coordonné (valeur initiale : 0),</li> <li>• Nombre de structures d'exercice coordonné en fonctionnement, sur le territoire (valeur initiale : 2),</li> <li>• Nombre de sites équipés pour mettre en œuvre la télésanté (valeur initiale : 1).</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle  <b>Source :</b> PETR  <b>Responsable du suivi :</b> Chargé de mission CLS et coordinateur CPTS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une offre de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et garantir l'égal accès pour tous</li> <li>- Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue</li> <li>- Développer la e-santé</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'accès aux soins</li> <li>- Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles</li> </ul>

## AXE 1 : Offre de soins de premier recours

### Fiche action n° 1 bis : Animation de sessions d'accueil des nouveaux professionnels de santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne s'est déjà engagé en 2018 dans une réflexion territoriale sur l'offre de soins de premiers recours afin de favoriser l'installation des professionnels de santé. Afin de conforter ces installations et de faire connaître à ces nouveaux professionnels le territoire, ses ressources et les dispositifs existants, des sessions d'accueil sont à organiser et animer en lien avec la CPTS 21-52.
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la présence de professionnels de santé du premier recours,</li> <li>- Fluidifier les relations entre les différents acteurs du territoire.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Organiser de manière conjointe entre le Contrat Local de Santé et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) 21/52 une session d'accueil des nouveaux professionnels de santé en 2023, en 2025 et en 2027. Ces sessions seront ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux professionnels libéraux nouvellement installés sur le territoire,</li> <li>- aux étudiants en santé actuellement en stage sur le territoire,</li> <li>- aux nouveaux professionnels de santé du CH d'Is sur Tille,</li> <li>- etc.</li> </ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</li> <li>- CPTS 21/52</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de santé du territoire</li> <li>- Communes et Intercommunalités</li> <li>- CH d'Is sur Tille</li> <li>- DAC 21</li> <li>- Associations</li> <li>- Universités et écoles</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> L'ensemble des professionnels de santé du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de nouveaux professionnels de santé et fidélisation des installations réalisées</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2023, 2025 et 2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Organisation de trois sessions d'accueil sur la durée du CLS (2023, 2025, 2027) à 2 500 €, soit 7 500 € sur la durée du CLS</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 75%</p> <p><b>Cofinancements :</b> 25% par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (2500€).</p>

<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels de santé participant à une séance d'accueil des nouveaux arrivants (value initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chargé de mission CLS et coordinateur CPTS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une offre de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et garantir l'égal accès pour tous</li> <li>- Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue</li> <li>- Développer la e-santé</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'accès aux soins</li> <li>- Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles</li> </ul>

## AXE 1 : Offre de soins de premier recours

### Fiche action n° 1 ter : Déployer une expérimentation « espace mobile santé » sur le Pays Seine-et-Tilles

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'examen des données de l'INSEE disponibles pour la Communauté de Communes Tille &amp; Venelle met en avant l'existence de facteurs de vulnérabilité susceptibles d'affecter l'accès à la prévention et aux soins de sa population.</p> <p>Dans ces conditions, le territoire a été sélectionné pour développer une expérimentation « d'espace mobile santé » (EMS). L'EMS s'adresse aux personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins et vise à faciliter l'accès aux droits de santé par l'information, l'étude des situations individuelles et l'accompagnement à l'ouverture de droits. Il doit permettre l'accès à un bilan de santé individuel à travail une consultation médicale de prévention.</p> <p>Cette expérimentation nécessite une forte mobilisation politique et partenariale pour identifier les personnes les plus éloignées des soins et de la prévention et leur permettre de se rendre dans les meilleures conditions à l'EMS. Les acteurs devront veiller à permettre l'accès facilité des patients aux services de droit commun à l'issue.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>L'EMS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faciliter l'accès aux droits de santé par l'information, l'étude des situations individuelles et l'accompagnement à l'ouverture des droits</li><li>- Promouvoir la santé des personnes et prévenir les comportements à risque à travers un espace prévention-promotion de la santé : sensibiliser, informer, accompagner et orienter</li><li>- Permettre l'accès à un bilan de santé individuel, à travers une consultation médicale de prévention : repérer les problématiques et orienter</li><li>- Développer le pouvoir d'agir des personnes en prenant en compte les freins à l'accès aux soins</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Déroulement et organisation :</p> <p>Dans chaque commune ciblée, l'EMS s'installe deux demi-journées, de 3 heures chacune, organisées à 15 jours d'intervalle.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La première demi-journée a pour objectif de faciliter l'accès aux droits de santé par l'information, l'étude des situations individuelles et l'accompagnement à l'ouverture des droits.</li><li>- La deuxième demi-journée a pour objectif de permettre aux personnes de réaliser un bilan de santé à travers une consultation médicale de prévention.</li></ul> <p>Au cours des deux demi-journées, un espace prévention et promotion de la santé est organisé afin de sensibiliser, informer, accompagner et orienter les personnes sur différentes thématiques de santé : addictions, vaccination, sommeil, nutrition, parentalité, image de soi, vie affective et sexuelle, hygiène buccodentaire et corporelle.</p> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- IREPS Bourgogne-Franche-Comté</li><li>- Contrat Local de Santé du Pays Seine-et-Tilles</li></ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <p>Communes et Communauté de Communes Tille &amp; Venelle</p>

	<p>Professionnels de santé du territoire et CPTS 21/52  Agence Régionale de Santé et CPAM / MSA  Conseil Départemental (ESCO)  Associations diverses intervenant dans le secteur social, médico-social et sanitaire (DAC 21, SDAT, ADEFO, etc.)</p> <p><b>Territoire concerné :</b></p> <p>Communauté de Communes Tille &amp; Venelle (avec accès possible pour toutes les personnes vivant à proximité, sans aucune limite administrative).</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b></p> <p>Personnes sans droits ouverts et n'ayant pas recours aux soins.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Permettre à des personnes éloignées des soins et sans droits ouverts de pouvoir se réintégrer dans un parcours de soins de droit commun.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>2024-2025</b></p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>  Mobilisation du CPOM IREPS  Financement sollicité de 1 800€ pour la mise en place de transports pour les bénéficiaires / Rémunération des professionnels de santé / Indemnisation des Communes / Communication en 2024</p> <p><b>Taux d'intervention ARS : 100%</b></p> <p><b>Cofinancements : CPAM – MSA</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes bénéficiant de l'EMS</li> <li>• Nombre de « permanences » réalisées</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure : Annuelle</b></p> <p><b>Source :</b></p> <p><b>Responsable du suivi : Chargé de mission CLS et IREPS</b></p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <p><b>Lien parcours : précarité</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p>

## AXE 1 : Offre de soins de premier recours

### Fiche action n° 2 : Apporter un soutien au Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille dans sa labellisation comme Hôpital de proximité

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Dans la continuité du premier Contrat Local de Santé, l'ancrage territorial du Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille reste à conforter notamment dans l'objectif de répondre au cahier des charges « hôpital de proximité ».</p> <p>Le Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille accueille des patients orientés par leurs médecins traitants en médecine polyvalente, en convalescence (SSR polyvalent) mais aussi des patients en fin de vie et/ou soins palliatifs.</p> <p>Le CH d'Is-sur-Tille tend aussi à développer sa contribution aux actions de prévention et de santé publique.</p> <p>Il convient de poursuivre le travail de coopération territoriale engagé avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La médecine ambulatoire et hospitalière,</li><li>➤ Les établissements sociaux et médico-sociaux du secteur,</li><li>➤ Les autres partenaires (associations, services à domicile, EPCI, CCAS...).</li></ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conforter le Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille dans son rôle d'acteur du 1<sup>er</sup> recours sur le territoire,</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Le Centre Hospitalier doit développer son offre afin de pouvoir obtenir la labellisation « hôpital de proximité ». Dans ce cadre, il devra tendre à répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déployer des consultations avancées et les permanences d'organismes extérieur.</li><li>• Communiquer auprès des acteurs et des habitants du territoire sur les services proposés par le Centre Hospitalier (plaquette de l'offre hospitalière et des services accueillis afin d'optimiser leur fonctionnement, notamment en ce qui concernant l'accueil de jour, évènementiel de communication).</li><li>• Approfondir les partenariats afin de participer à la mise en œuvre de projets territoriaux</li><li>• Développer des actions de prévention en santé publique au sein du Centre Hospitalier (notamment sur la santé mentale, la nutrition et dans le cadre de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie) de manière concertée avec le Contrat Local de Santé,</li><li>• Renforcer le partenariat avec les professionnels de santé libéraux dans certains domaines pour faciliter le développement de l'offre de soins sur le territoire</li></ul> <p>Dans le cadre de l'obtention de cette labellisation, le Centre Hospitalier et le PETR devront collaborer afin de déployer une stratégie de communication à l'échelle territoriale. Celle-ci permettra de faire connaître et d'optimiser l'utilisation des services proposés tant pour les professionnels que pour les habitants. Les fonds sollicités permettront l'impression des plaquettes et la réalisation d'évènementiels.</p>

	<p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille</li> <li>- PETR Seine-et-Tilles</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CPTS 21/52, EPCI, CCAS, Conseil Départemental, ESMS, DAC21.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Pays Seine-et-Tilles.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Labellisation du Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille comme hôpital de proximité.</li> <li>- Déploiement d'actions répondant au cahier des charges « hôpital de proximité »</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Déploiement de la stratégie 2023 : 2 000 €</p> <p><b>Taux d'intervention ARS : 100%</b></p> <p><b>Cofinancements : 0%</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plaquettes imprimées (valeur initiale : 0)</li> <li>• Nombre d'évènementiels réalisés conjointement (valeur initiale : 0).</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure : Annuelle</b></p> <p><b>Source : Centre Hospitalier</b></p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Directeur du Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille en lien avec l'animateur Contrat Local de Santé.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une offre de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et garantir l'égal accès pour tous</li> <li>- Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue</li> <li>- Développer la e-santé</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'accès aux soins</li> <li>- Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles</li> </ul>

## AXE 2 : Santé mentale

### Fiche action n° 3 : Fluidifier les échanges entre professionnels de santé sur la santé mentale

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne dépend du secteur CHU pour l'offre de soins en santé mentale.</p> <p>Les Centres Médico Psychologiques (CMP) de proximité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- celui intra-hospitalier (bâtiment Marion au centre du CHU François Mitterrand)</li><li>- celui extrahospitalier, appelé Osiris (basé à Dijon).</li></ul> <p>Un CMP pédopsychiatrique est présent à Is-sur-Tille ; il est à noter que des difficultés pour transporter les enfants vers le CMP persistent malgré des réflexions portées par les acteurs locaux. Un CMPP associatif dispose d'une antenne à Saint-Seine-L'Abbaye deux demies journées par semaine.</p> <p>Aucun psychiatre n'exerce à ce jour en libéral sur le territoire.</p> <p>Le Pays Seine-et-Tilles est donc une zone où peu de services de santé mentale sont représentés. De nombreux professionnels font part de leur désarroi dans la prise en charge des publics.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fluidifier les échanges entre les professionnels du CMP et les professionnels du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne,</li><li>- Développer des formations en santé mentale</li><li>- Valoriser l'offre existante.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Développer des temps d'échanges avec le CMP adultes du CHU pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Travailler sur la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs (valorisation des visites à domicile réalisées sur le territoire, etc.)</li><li>- Développer des temps d'échanges avec les médecins généralistes (notamment pour des conseils sur la prescription médicamenteuse (la forme sera définie collectivement))</li><li>- Développer des temps d'échanges avec les professionnels paramédicaux et du secteur social (autour des ressources existantes et en lien avec Asalée)</li><li>- Sensibiliser les acteurs professionnels sur les questions de santé mentale</li></ul> <p>Suivre les activités du CMP enfants d'Is-sur-Tille et maintenir les échanges avec le CLS.</p> <p>En lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé 21/52 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir le site internet sur la santé mentale du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) aux professionnels (pour faciliter l'interconnaissance entre les professionnels et pour communiquer sur les formations proposées par le Centre Hospitalier la Chartreuse) et développer des formations territoriales autour de la santé mentale pour les professionnels de santé (thérapeutique, cas pratiques, nouvelles molécules, etc.)</li><li>- Promouvoir le renfort en temps de psychologues dans les MSP</li><li>- Suivre les travaux relatifs à l'amélioration du transport des enfants vers le</li></ul>

	<p>CMP pédopsychiatrique d'Is-sur-Tille.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le numéro national de prévention du suicide (2NPS et 3114),</li> </ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CMP Osiris</li> <li>- Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</li> <li>- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPTS 21/52</li> <li>- Professionnels de la santé du territoire</li> <li>- Associations</li> <li>- MDAP 21</li> <li>- Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels du Pays Seine-et-Tilles
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'échanges entre les professionnels du territoire et le CMP Osiris</li> <li>- Meilleure connaissance de l'existant par les acteurs du territoire</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2023-2024</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> /</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> /</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'échanges entre les professionnels du CMP et les professionnels du territoire par an (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de professionnels du territoire ayant participé à ces échanges (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se mobiliser fortement sur la santé mentale</li> <li>- Améliorer, sur l'ensemble du territoire régional, l'orientation et l'accès à des soins psychiatriques adaptés pour les adultes et les personnes âgées</li> <li>- Améliorer l'orientation et apporter des réponses adaptées aux demandes en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur l'ensemble du territoire régional</li> <li>- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap psychique</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Projet territorial en santé mentale 21 2019-2023</p>

## AXE 2 : Santé mentale

### Fiche action n° 4 : Sensibiliser le grand public à la santé mentale et promouvoir l'offre existante

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale est « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».</p> <p>Selon Santé Publique France, les « maladies psychiatriques » associées à l'ensemble des « traitements chroniques par psychotropes » (dont les anxiolytiques et hypnotiques) représentent 14 % des dépenses totales et le premier poste de dépense de l'Assurance Maladie. Ils représentent la première cause d'années vécues avec une invalidité. Ils sont responsables de 35 à 45 % de l'absentéisme au travail.</p> <p>Ces constats amènent le territoire à s'engager dans la sensibilisation du grand public sur ces thématiques et à développer des actions en faveur de l'accès précoce aux soins.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Désigmatiser la santé mentale</li><li>- Favoriser l'accès précoce aux soins en santé mentale.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Communiquer sur les différentes formations qui peuvent être proposées (Sentinelles, compétences psychosociales, Premiers secours en santé mentale, PSSM youth),</li><li>- Recenser et promouvoir les ressources existantes à l'échelle départementale, régionale ou nationale (C2RB, médiation familiale, dépression post-partum, POP, dispositif MonPsy, Urgences CHU, PACO),</li><li>- Promouvoir EtuCare/ ApprentiCare et AdoCare</li><li>- Promouvoir les ressources existantes relatives à la prévention du suicide (VigilanS, et numéro national de prévention du suicide),</li><li>- Faciliter le développement d'ateliers favorisant la prise en charge précoce des soins pour les habitants (ateliers de sophrologies, groupes de paroles, notamment dans le cadre de la conférence des financeurs),</li><li>- Mettre en place des groupes d'échanges avec la population afin de faciliter la désigmatisation de la santé mentale et afin de favoriser la sensibilisation des populations sur ces questions,</li><li>- Mettre en place des actions dans le cadre de la semaine d'information en santé mentale (SISM),</li><li>- Promouvoir le site internet sur la santé mentale du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).</li></ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</li><li>- PTSM</li></ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Infirmier Asalée</li><li>- Sophrologues</li><li>- Psychologues</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPTS 21/52</li> <li>- CPAM21</li> <li>- MDAP 21</li> <li>- IREPS</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Pays Seine-et-Tilles
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication sur les ressources en santé mentale</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre d’ateliers de prise en charge précoce en santé mentale</li> <li>- Développer des groupes d’échanges avec la population.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2023 – 2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p><b>Taux d’intervention ARS :</b></p> <p><b>Cofinancements :</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’actions de communication auprès des professionnels et des habitants du territoire sur les formations et dispositifs existants (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de groupes d’échanges avec la population mis en place (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de sessions de formations Sentinelles organisées sur le territoire (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l’ARS.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se mobiliser fortement sur la santé mentale</li> <li>- Améliorer, sur l’ensemble du territoire régional, l’orientation et l’accès à des soins psychiatriques adaptés pour les adultes et les personnes âgées</li> <li>- Améliorer l’orientation et apporter des réponses adaptées aux demandes en psychiatrie de l’enfant et de l’adolescent sur l’ensemble du territoire régional</li> <li>- Favoriser l’insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap psychique</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Projet territorial en santé mentale 2019-2023</p>

## AXE 2 : Santé mentale

### Fiche action n° 4 bis : Animer des formations PSSM

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>La formation premiers secours en santé mentale (PSSM) s'attache à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques en proposant à tous les citoyens une formation généraliste de sensibilisation et d'assistance en santé mentale.</p> <p>Le PETR Seine-et-Tilles souhaite s'engager pour déployer cette formation auprès de ses employeurs, habitants et professionnels.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer des formations premiers secours en santé mentale sur le territoire</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former l'animateur du Contrat Local de Santé aux premiers secours en santé mentale</li> <li>- Former l'animateur à être « formateur PSSM »</li> <li>- Déployer deux sessions de formations PSSM par an sur le territoire du PETR par l'animatrice</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Employeurs (et particulièrement les établissements sanitaires et médico-sociaux)</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Habitants</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels et habitants du Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de deux formations PSSM par an sur le PETR.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>2023 – 2027</b></p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation PSSM de l'animatrice santé en 2023 (250€)</li> <li>- 1 000 € par an pour couvrir le coût des manuels de formation en 2024, 2025 et 2026</li> </ul> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> non déterminé</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de formations PSSM organisées sur le territoire (valeur initiale : 0)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes du PETR formées aux PSSM (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : PETR</p> <p><b>Responsables du suivi</b> : Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se mobiliser fortement sur la santé mentale</li> <li>- Améliorer, sur l'ensemble du territoire régional, l'orientation et l'accès à des soins psychiatriques adaptés pour les adultes et les personnes âgées</li> <li>- Améliorer l'orientation et apporter des réponses adaptées aux demandes en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur l'ensemble du territoire régional</li> <li>- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap psychique</li> </ul> <p><b>Lien parcours</b> : parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Projet territorial en santé mentale 21 2019-2023</p>

## AXE 2 : Santé mentale

### Fiche action n° 4 ter : Développer des actions grand public dans le cadre des semaines d'information en santé mentale

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Les SISM sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.</p> <p>Le PETR Seine-et-Tilles souhaite s'engager dans leur déploiement.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déstigmatiser la santé mentale</li> <li>- Faire de la santé mentale l'affaire de tous</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser, chaque année, à partir de 2024, un cycle d'actions, dans le cadre des SISM (et en pleine cohérence avec la thématique nationale) pour sensibiliser le plus grand nombre à la santé mentale.</li> <li>- Pour les années 2023-2024, développer un cycle articulé autour de la mise en place de cinés-débats, d'ateliers multi-séances de sensibilisation du grand public, et de rencontres avec les professionnels du CMP de secteur</li> <li>- Pour les années suivantes, définir collectivement, lors du groupe thématique santé mentale la stratégie d'action n+1.</li> </ul> <p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</li> <li>- PTSM</li> <li>- CMP Osiris</li> <li>- CMPP Accodège</li> <li>- CPTS 21/52</li> </ul> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmier Asalée</li> <li>- Sophrologues</li> <li>- Psychologues</li> <li>- CPAM21</li> <li>- MDAP 21</li> <li>- IREPS</li> <li>- CMP enfants</li> </ul> <p>Territoire concerné : Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<p>Population bénéficiaire : Habitants du Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation du grand public et de prévention</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>2024 – 2027</b></p>
<b>Financement</b>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2000€ en 2024, 2000€ en</p>

	<p>2025 et 2000€ en 2026 ; soit 6000€</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p> <p>Cofinancements :</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions mises en place dans le cadre des SISM chaque année</li> </ul> <p>Valeur initiale :</p> <p>Fréquence de mesure :</p> <p>Source :</p> <p>Responsable du suivi :</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 5 : Coordonner les actions nutrition et sport santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, lors des bilans d'entrée en 6<sup>ème</sup> entre 10 et 15 % des enfants souffrent de surpoids ou d'obésité.</p> <p>En population générale, le surpoids et l'obésité croissent à l'échelle nationale. En Bourgogne-Franche-Comté, 28.7% des adultes sont en surpoids. Selon l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Deux jeunes sur trois présentent un risque sanitaire préoccupant caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils sanitaires : plus de 2 heures de temps écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour. Ce pourcentage est supérieur chez les filles que chez les garçons.</li><li>- De la même manière, 1 adulte sur 3 combine un manque d'activité physique et une durée des comportements sédentaires trop importante (24% chez les hommes et 40% chez les femmes).</li></ul> <p>Ainsi, la nutrition-sport-santé représente un enjeu de santé publique fort.</p> <p>Nombre d'acteurs du Pays Seine-et-Tilles se sont engagés, ces dernières années pour développer une dynamique nutrition, sport-santé. Les dynamiques suivantes ont notamment été impulsées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la commune d'Is-sur-Tille Tille a été labellisée « Maison sport santé » et propose un créneau « PASS » (parcours d'accompagnement sportif pour la santé)</li><li>- la CPTS 21/52 dispose d'un axe de travail sur la thématique « alimentation et activité physique dans son projet de santé »,</li><li>- le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne s'est engagé en 2021, dans la signature de la charte « territoire actif du PNNS »,</li><li>- le territoire a également été labellisé « Projet Alimentaire Territorial » de niveau 1. Un axe est consacré à la thématique « manger-bouger ».</li></ul> <p>Il apparait essentiel de pouvoir coordonner les actions nutrition et sport santé sur le territoire.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les repères nutritionnels auprès de l'ensemble de la population,</li><li>• Coordonner l'ensemble des démarches en faveur de la nutrition (dont sport-santé) sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles,</li><li>• Développer des actions d'amélioration de la nutrition à destination des publics âgés.</li></ul>

## Description du projet

### Résumé :

- Mettre en place des actions de sensibilisation sur les repères nutritionnels au niveau de différents publics, en complémentarité avec les actions portées par le Projet Alimentaire Territorial, et de manière coordonnée sur le territoire :
  - Au sein des établissements scolaires et au sein des structures périscolaires et extrascolaires : cf fiche action 5 bis
  - A destination des familles : favoriser les liens espaces de vie sociale et espaces solidarités Côte-d'Or
  - Auprès des sportifs tout en déployant des propositions d'activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire
  - Au sein de chaque événement festif ou mobilisation avec des actions ludiques, par exemple en faisant venir un chef
  - Au sein des structures porteuses de repas à domicile afin de mieux prendre en compte les habitudes alimentaires des personnes (notamment pour les publics âgés)
  - Au sein du milieu professionnel avec la promotion du label entreprise active du PNNS et la création d'une dynamique (exemple : espace de pause bien aménagés) avec l'appui de l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)
  - A destination des professionnels de la petite enfance (consignes chauffage du lait)
- Développer la pratique d'activité physique et sportive pour tous  
Promouvoir le multisports au sein des collectivités territoriales et des clubs sportifs
- Apporter un appui à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour la mise en place d'actions de prévention sur le diabète (passeport diabète, actions de sensibilisation à destination du public, dépistage, etc.)
- Développer le sport santé :
  - Lien à créer entre l'antenne du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Is-sur-Tille et la Maison Sport Santé (MSS) ;
  - Echange interprofessionnel autour de l'opportunité d'un atelier Pass'sport forme à Selongey en lien avec le RéPPOP-BFC ;
  - Promotion du sport sur ordonnance (PASS) au sein de la Maison Sport Santé, des clubs sportifs et des collectivités territoriales avec appui possible du Réseau Sport Santé (RSS) et intégrer les activités sportives à destination des personnes ayant été malades ;
  - Formation des éducateurs sportifs au sport-santé
- Promouvoir la formation proposée par le RéPPOP aux professionnels de santé sur la prévention et la prise en charge du surpoids pédiatrique (DPC)
- Développer l'accueil d'étudiants en service sanitaire pour développer la dynamique et des actions, notamment sur la nutrition.

### Porteurs de l'action :

- Maison sport santé d'Is-sur-Tille
- Services enfance-jeunesses du Pays Seine-et-Tilles
- CPTS 21/52

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PETR Seine-et-Tilles</li> <li>• Collectivités locales</li> <li>• Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental</li> <li>• Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs Parents.</li> <li>• SEDAP</li> <li>• IREPS</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diététiciens</li> <li>• RÉPPOP-BFC</li> <li>• Réseau Sport Santé</li> <li>• Opérateurs sport santé et professeurs en activité physique adaptée</li> <li>• CSAPA</li> <li>• Clubs sportifs et les collectivités territoriales</li> <li>• Eveil O goût</li> <li>• Réseau sport santé</li> <li>• Infirmier Asalée</li> <li>• Professionnels paramédicaux</li> <li>• ARACT</li> <li>• CRCDC</li> <li>• MSP</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> L'ensemble du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Pays Seine-et-Tilles
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'actions coordonnées sur l'ensemble du PETR Seine-et-Tilles en faveur de la nutrition et du sport-santé.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS 2023-2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminé</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> non déterminé</p> <p><b>Cofinancements :</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels de santé du territoire ayant suivi la formation sur la prévention et la prise en charge du surpoids pédiatrique du RÉPPOP (valeur initiale : non connue)</li> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation sur les repères nutritionnels mises en place (valeur initiale : 0)</li> <li>• Nombre de créneaux PASS proposés sur le territoire (valeur initiale : 1)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b>

**régionale de santé et/ou  
autres démarches de  
partenaires**

- Prévenir et éduquer au plus tôt
- Dynamiser la promotion de la santé
- Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé

**Lien parcours** : ensemble des parcours

**Autre plan/programme/politique** : Programme national nutrition santé

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 5 bis : Mettre en œuvre un plan d'actions complet d'éducation nutritionnelle pour les enfants

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Dans la continuité des actions déjà engagées, il est proposé de mettre en œuvre un plan d'actions global sur l'éducation nutritionnelle auprès d'enfants en mobilisant des acteurs référencés dans le RRAPPS et s'appuyant sur les ressources existantes au niveau du territoire.</p> <p>Afin de couvrir un maximum d'enfants et de professionnels intervenant auprès de ces enfants, il est prévu de mettre en place des actions à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des écoles</li><li>- des périscolaires.</li></ul> <p>Afin d'assurer le maillage territorial de l'action, il est prévu la structuration suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- année 1 : Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon</li><li>- année 2 : Communauté de communes Vallées de la Tille et de l'Ignon</li><li>- année 3 : Communauté de communes Tille &amp; Venelle</li></ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des actions de sensibilisation autour de la nutrition (dont sport-santé) à destination des enfants et de leurs familles</li><li>• Former les professionnels intervenant auprès des enfants sur les repères nutritionnels</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place des classes du goût par Eveil O goût</li><li>• La sensibilisation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance (assistantes maternelles, crèches, centre de loisirs, etc.) aux questions nutritionnelles par l'IREPS,</li><li>• Mise en place d'actions d'éducation nutritionnelle pour les enfants accueillis dans les différents accueils par les professionnels de santé du territoire,</li><li>• Mise en place d'actions Nutritime, supplémentaires, par l'IREPS autant que de besoins.</li></ul> <p>Pour toutes ces actions, un effort sera apporté pour mobiliser les parents des enfants touchés par ces actions. De plus un lien sera fait avec les autres actions nutrition déployées dans un cadre plus global et citées en fiche action 5.</p> <p>Il est à noter que pour faire suite à ce plan d'actions global, et en fonction de l'évaluation des actions et des dynamiques engagées, une nouvelle fiche action pourrait être proposée afin d'envisager une action sur l'éducation nutritionnelle au sein des écoles sous le format Crokybougé et/ou une action auprès des femmes enceintes de type « gym poussette ».</p> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• PETR</li><li>• Professionnels de santé formés à la nutrition (diététicienne)</li><li>• Eveil O goût</li><li>• Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental</li><li>• IREPS</li></ul>

	<p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale</li> <li>• Communautés de Communes</li> <li>• Assistantes maternelles</li> <li>• RéPPOP-BFC</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> L'ensemble du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Enfants et professionnels intervenant auprès des enfants du Pays Seine-et-Tilles
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un plan d'actions complet</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Développement des actions en 2024, 2025 et 2026 (une Communauté de Communes par an)</p> <p>Réflexion en 2027 sur l'éducation nutritionnelle auprès des femmes enceintes</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interventions IREPS en fonction des besoins (« nutritime », pass'santé jeunes) – via le CPOM IREPS,</li> <li>- Eveil O goût (classes du goût) en 2024, 2025, 2026 – sous réserve d'une convention régionale avec l'ARS,</li> <li>- actions d'éducation nutritionnelle dans les périscolaires, en parallèle des actions classes du goût pour les années 2024, 2025, 2026 : 3 000 € par an</li> </ul> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100%</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants ayant eu une sensibilisation à la nutrition par EPCI et par an (valeur initiale : 0)</li> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation sur les repères nutritionnels mises en place auprès des enfants par an (valeur initiale : non déterminée)</li> <li>• Réalisation de l'enquête qualitative sur les changements de comportements alimentaires (valeur initiale : non ).</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir et éduquer au plus tôt</li> <li>- Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</li> <li>- Développer la prévention de proximité pour répondre au plus près du terrain à l'objectif de réduction des inégalités territoriales de santé</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> ensemble des parcours</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Programme national nutrition santé</p>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 6 : Renforcer la prévention et la prise en charge des addictions

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le Pays Seine-et-Tille en Bourgogne s'est engagé en 2017 dans l'élaboration d'un premier Contrat Local de Santé. Lors des concertations, il a été acté que le Pays Seine-et-Tille était un territoire « zone blanche » en ce qui concerne la couverture par un CSAPA (Centre de Soins en Addictologie et Prévention des Addictions).</p> <p>En 2020, deux antennes du CSAPA ont ouvert à Selongey et à Is-sur-Tille.</p> <p>Par ailleurs, la mortalité sur le territoire liée aux addictions est contenue, mais nécessite néanmoins de renforcer le travail multi-partenarial.</p> <p>Des actions de prévention ont été initiées ces dernières années mais l'interconnaissance et le déploiement d'actions nouvelles ont été ralentis par la crise sanitaire.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire connaître l'antenne du CSAPA sur le Pays Seine-et-Tille,</li><li>- Développer les programmes labélisés de développement des compétences psychosociales (PRIMAVERA, UNPLUGGED, PROTECT, PSFP).</li><li>- Faire connaître HEMERA et Tab'agir sur le PETR</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organiser une rencontre annuelle entre les professionnels de la SEDAP (CSAPA, CJC, ADDISS, CAARUD) et les acteurs du territoire afin de permettre une meilleure identification, connaissance des missions et des champs d'interventions respectifs,</li><li>- Organiser des sessions de formation sur le RPIB (Repérage précoce et intervention brève) par groupe de professionnels (infirmières, assistantes sociales...),</li><li>- Faire connaître les programmes de développement de compétences psychosociales labellisés et suivre annuellement leur mise en œuvre sur le territoire,</li><li>- Mobiliser les clubs sportifs du Pays Seine-et-Tille dans le déploiement de l'action « addictions en milieu sportif » portée par l'IREPS,</li><li>- Faciliter l'intervention de l'ARACT dans les entreprises pour sensibiliser à la charte « les entreprises et les services publics s'engagent résolument » (ESPER) de la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA),</li><li>- Faire connaître Héméra pour ses actions de soutien et d'appui aux professionnels de santé de premier recours dans leur mission de prise en charge et de coordination des soins (Téléconsultation, sensibilisation et formation continue, consultation d'expertise) ;</li><li>- Faire connaître Tab'agir pour ses actions en matière de formation des professionnels en tabacologie et d'aide à l'arrêt des patients fumeurs.</li><li>- Promouvoir le répertoire des acteurs en addictologie de BFC.</li></ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- SEDAP</li><li>- IREPS</li><li>- ARACT</li><li>- HEMERA</li><li>- PETR</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tab'agir</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de santé du territoire</li> <li>- Infirmier Asalée</li> <li>- CH d'Is-sur-Tille</li> <li>- Education nationale</li> <li>- Clubs sportifs et DESSETI</li> <li>- Entreprises</li> <li>- Collectivités locales</li> <li>- Associations</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elèves du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</li> <li>- Ensemble des habitants du Pays Seine-et-Tilles</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'offre de soins et de prévention en addictologie sur le territoire</li> <li>- Augmenter les files actives en fonction des besoins identifiés sur le territoire</li> <li>- Déploiement des programmes labellisés de développement des compétences psychosociales</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS 2023-2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100% : CPOM HEMERA (formations RPIB), CPOM SEDAP et RRAPPS pour les programmes probants, CPOM IREPS.</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres réalisées par la SEDAP, avec les partenaires professionnels du territoire (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de programmes CPS labellisés mis en œuvre sur le territoire (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de clubs sportifs impliqués dans l'action addiction en milieu sportif (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre d'entreprises ayant sollicité une intervention de l'ARACT (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diminuer les consommations de substances addictives</li> <li>- améliorer l'efficacité de la prise en charge (ambulatoire, sanitaire et médico-sociale) des personnes en situation d'addiction</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours addictions</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> programme national de réduction des risques</p>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 7 : Développer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs existant

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Suite à différents constats exprimés par les acteurs locaux durant la réalisation du diagnostic territorial de santé et de l'évaluation du précédent Contrat Local de Santé, la problématique du parcours global des personnes en situation de handicap se pose sur le territoire concernant l'accès aux actions de prévention et le déploiement d'actions à destination des aidants.
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faciliter l'accès au dépistage organisé des cancers pour les publics en situation de handicap,</li><li>- Développer l'aide aux aidants.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir au sein des collectivités territoriales et auprès des acteurs locaux des supports d'information et de communication en FALC (facile à lire et à comprendre),</li><li>- Aider à la réalisation du dépistage des cancers auprès des personnes en situation de handicap accompagnés par les ESMS avec l'appui du CRCDC : sensibiliser les personnes en situation de handicap à l'importance des dépistages des cancers, trouver des leviers pour faciliter le dépistage, former des ambassadeurs au sein des ESMS, etc.,</li><li>- Promouvoir la communauté 360, mieux faire connaître le rôle et les missions de la Maison Départementale de l'Autonomie et de la Communauté 360 pilotée par le Département de la Côte-d'Or pour mieux accompagner les personnes dans leur projet de vie et leur accès aux dispositifs de droit commun,</li><li>- Développer l'aide aux aidants.</li><li>- Promouvoir la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les enfants souffrant de troubles du neurodéveloppement auprès des professionnels et des familles,</li></ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Centre régional de coordination des dépistages des cancers</li><li>- Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</li><li>- CPAM 21</li></ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etablissements médico-sociaux (AGES-ADAPEI, Acodège, Croix rouge, etc.)</li><li>- Professionnels de santé</li><li>- CPTS 21/52</li><li>- FAPA</li><li>- Collectivités territoriales</li><li>- Associations</li><li>- Conseil Départemental (Maison Départementale de l'Autonomie et communauté 360)</li><li>- Plateforme de répit FEDOSAD</li><li>- Plateforme de Coordination et d'Orientation 21</li></ul> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles</p>

<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Personnes en situation de handicap du Pays Seine-et-Tilles et leurs aidants
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du taux de dépistage des cancers chez les personnes en situation de handicap</li> <li>- Réalisation d'une enquête sur les besoins des personnes en situation de handicap habitant sur le territoire</li> <li>- Développement des supports de communication en Facile à Lire Facile à Comprendre (FALC)</li> <li>- Déploiement d'une dynamique locale en faveur de l'aide aux aidants.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Via financement poste animateur CLS</p> <p><b>Cofinancements :</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents du PETR écrits en FALC (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de partenariats initiés avec les ESMS (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours personnes en situation de handicap</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 7 bis : Réaliser une enquête auprès des personnes en situation de handicap pour identifier leurs besoins en santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Suite à différents constats exprimés par les acteurs locaux durant la réalisation du diagnostic territorial de santé et de l'évaluation du précédent Contrat Local de Santé, la problématique du parcours global des personnes en situation de handicap se pose sur le territoire sur l'accès aux soins et à une prise en charge adaptée.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mieux connaître les besoins des personnes en situation de handicap habitant sur le territoire, et en particulier sur l'accès aux soins,</li><li>- Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etablir un état des lieux des données existantes sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap de ce territoire (résultats de l'enquête Handifaction) et rédiger le cahier des charges pour la réalisation d'une enquête sur les besoins des personnes en situation de handicap habitant sur le territoire et en particulier sur les difficultés relatives à l'accès aux soins,</li><li>- Réaliser l'enquête et mettre les résultats en lien avec le travail de recensement de l'offre spécialisée sur le parcours de soins de la personne en situation du handicap fait par la CPTS 21/52.</li></ul> <p>En parallèle de cette étude territoriale, et en complémentarité avec la CPTS, il est convenu de travailler de manière spécifique la question de l'accès aux soins en gynécologie avec le parcours personnes handicapées et les professionnels du territoire.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prestataire d'études sélectionné sur la base du futur cahier des charges</li></ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PETR Seine-et-Tilles</li><li>- Etablissements médico-sociaux</li><li>- Professionnels de santé</li><li>- Collectivités territoriales</li><li>- Associations</li><li>- Communauté 360</li><li>- Conseil Départemental – MDPH</li><li>- Plateforme de Coordination et d'Orientation 21</li><li>- CPAM 21</li></ul> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b> Personnes en situation de handicap du Pays Seine-et-Tilles</p>

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une enquête sur les besoins des personnes en situation de handicap habitant sur le territoire</li> <li>- Développement d'un parcours de soins de la personne en situation de handicap</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2023 : état des lieux des données existantes, rédaction du cahier des charges de l'enquête et sélection du prestataire</p> <p>2024 : réalisation de l'enquête et travail de concertation avec la CPTS 21/52 pour identifier les pistes d'actions à retenir</p> <p>2025 : création du parcours de soins de la personne en situation de handicap</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> enveloppe maximale de 15 000€ pour la réalisation de l'enquête en 2024 (prestation de service à destination directe du bureau d'études).</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100%</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'enquête sur les besoins des habitants en situation de handicap du territoire en termes d'accès aux soins (valeur initiale : non)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS et coordinateur CPTS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits</li> <li>- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de maladie ou de handicap psychique</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours personnes en situation de handicap</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 8 : Impulser une dynamique en faveur de la santé au travail

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Selon la définition commune du Bureau International du Travail et de l'OMS, la santé au travail vise différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir un haut degré de bien-être physique, mental et social des salariés,</li><li>- Prévenir les risques auxquels sont exposés les employés sur leur lieu de travail et ainsi les protéger de tous dommages,</li><li>- Maintenir les salariés dans un emploi adapté à leurs capacités physiologiques et psychologiques.</li></ul> <p>D'abord marqué par une logique réparatrice, les politiques de Santé au travail s'inscrivent aujourd'hui davantage dans une logique de prévention. En plus d'assurer la protection de la santé physique des salariés, la santé au travail s'est élargie pour prendre en compte la dimension de la santé mentale et de la qualité de vie au travail.</p> <p>L'action pourra utilement s'appuyer, lorsque cela sera opportun, sur le Plan Régional Santé au Travail 2022-2027 (PRST4).</p> <p>Afin de s'adresser à l'ensemble de la population du territoire dans sa politique de santé, le PETR Seine-et-Tilles souhaite développer une dynamique sur les questions relatives à la santé au travail.</p> <p>Il est à noter que sur le PETR Seine-et-Tilles les particuliers employeurs et les structures de moins de dix salariés sont très majoritaires.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser un diagnostic territorial sur la santé au travail afin de mieux cerner les priorités d'actions sur cette thématique,</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser un diagnostic territorial des besoins sur la santé au travail en s'appuyant sur les différentes entités telles que la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), l'Association Interentreprise pour la Santé au Travail (AIST), la Caisse d'Assurance Retraites et de Santé Au Travail (CARSAT), etc. L'élaboration du cahier des charges se fera en concertation entre l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), l'AIST, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Les réflexions auront pour vocation d'identifier des domaines d'activités prioritaires. Le diagnostic pourra notamment s'attacher à étudier les points suivants :</li><li>- Nombre et causes des arrêts maladies et accidents du travail,</li><li>- Nombre de maladies professionnelles,</li><li>- Accès aux services de santé au travail,</li><li>- Attentes et besoins de prévention des salariés,</li></ul> <p>Il est à noter que pour faire suite à ce diagnostic et à l'identification des besoins sur le territoire, une nouvelle fiche action devra être proposée afin de pouvoir sensibiliser les entreprises aux enjeux de la santé au travail et afin de pouvoir déployer des programmes de prévention. Ces programmes de prévention prendront également appui sur les orientations émanant du Projet Régional de Santé au</p>

	<p>Travail.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : prestataire réalisant le diagnostic sélectionné sur la base du futur cahier des charges</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Seine-et-Tilles</li> <li>- ARACT</li> <li>- DREETS / DDEETS</li> <li>- Club entreprendre, grandes entreprises du territoire, représentants des particuliers employeurs (FEPEM)</li> <li>- AIST 21</li> <li>- Centre de gestion</li> <li>- CPAM21 et MSA</li> <li>- SEDAP</li> <li>- CARSAT</li> <li>- Employeurs du PSTB</li> </ul> <p><b>Territoire concerné</b> : PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire</b> : Employeurs et travailleurs du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic territorial sur la santé au travail</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2023 : rédaction du cahier des charges du diagnostic et recherche de financeur(s)</p> <p>2024 : mise en œuvre du diagnostic et sensibilisation des entreprises sur la santé au travail</p> <p>2025 : Présentation du diagnostic</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : à définir en fonction de la rédaction du cahier des charges (prestation de service à destination directe du bureau d'études).</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : /</p> <p><b>Cofinancements</b> : à rechercher</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du diagnostic (valeur initiale : non)</li> <li>- Nombre de présentations du diagnostic aux Elus et aux employeurs du PETR (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : PETR</p> <p><b>Responsables du suivi</b> : Chargé de mission CLS et coordinateur CPTS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir et éduquer au plus tôt ; dynamiser la promotion de la santé</li> <li>- Promouvoir les environnements favorables à la santé</li> </ul> <p><b>Lien parcours</b> : ensemble des parcours</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : plan régional santé au travail 3 et 4</p>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 9 : Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et faciliter l'aide aux aidants

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>20 % de la population du PETER Seine-et-Tilles a plus de 60 ans. La prévention de la perte d'autonomie des Seniors est un enjeu prioritaire dans le contexte d'augmentation de la durée de l'espérance de vie. Celui-ci s'inscrit également en pleine cohérence avec le souhait des Français de pouvoir rester à leur domicile le plus longtemps possible.</p> <p>Dans le premier Contrat Local de Santé la prévention de la perte d'autonomie avait déjà été identifiée comme l'une des priorités d'action. Cette volonté est réaffirmée pour cette deuxième contractualisation. Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a fait le choix de déléguer une partie des enveloppes de la Conférence des Financeurs de prévention de la perte d'autonomie en gestion directe des Contrats Locaux de Santé. Cette politique a permis largement de soutenir les actions de prévention de la perte d'autonomie sur le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.</p> <p>Par ailleurs, il apparaît sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne que peu d'actions à destination des aidants et de leurs aidés sont déployées, ou en tout cas, pas de manière suffisamment lisible. Afin de pouvoir répondre de manière transversale sur ces questions, une stratégie territoriale devra être déployée.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prévenir la perte d'autonomie par l'organisation des modules de prévention,</li><li>- Favoriser la préservation du lien social,</li><li>- Faire connaître aux personnes âgées l'offre locale tant en matière de prévention qu'en lieux d'hébergements.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Promotion des « ateliers bons jours »,</li><li>- Développement d'actions nouvelles de prévention de la perte d'autonomie, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, présidée par le Département, pour répondre aux besoins spécifiques des Seniors du Pays Seine-et-Tilles (dénutrition chez les personnes âgées, organisation de dépistages, déclinaison du plan antichute),</li><li>- Développer des actions spécifiques à destination des personnes handicapées vieillissantes.</li><li>- Développer le lien avec le service soutien et maintien à domicile Côte-d'Or pour faciliter les orientations des personnes âgées vers les actions de prévention,</li><li>- Développer une stratégie territoriale visant à recenser l'existant sur l'aide aux aidants et déployer des actions répondant aux besoins non couverts. Dans la continuité de cette stratégie promouvoir la plateforme de répit,</li><li>- Développer l'accès au numérique des Seniors et promouvoir les services du Conseil Départemental (en lien avec les espaces numériques du territoire et les projets de mobilisation des services au domicile des habitants),</li><li>- Etudier les actions menées à l'échelle nationale pour s'en inspirer et développer le même type d'actions sur le territoire en fonction des besoins (ex : Haute-Marne les aides à domicile auto-entrepreneurs pour accompagner les personnes à leurs rendez-vous médicaux).</li></ul>

	<p>Globalement, pour le développement de l'ensemble de ces actions, une vigilance particulière devra être apportée au repérage des publics cibles. Les personnes isolées et fragiles devant être prioritaires.</p> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Seine-et-Tilles</li> <li>- FAPA Seniors</li> <li>- Plateforme de répit FEDOSAD</li> <li>- DAC 21</li> <li>- Conseil Départemental</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités du PETR</li> <li>- Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>- Professionnels sociaux et médico-sociaux</li> <li>- Infirmier Asalée</li> <li>- Associations</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Pays Seine-et-tilles de plus de 60 ans vivant à domicile ainsi que leurs aidants.
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions nouvelles de prévention de la perte d'autonomie des Seniors</li> <li>- Déploiement d'une dynamique locale en faveur de l'aide aux aidants.</li> <li>- Renouvellement du public touché par le déploiement des « ateliers bons jours ».</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS 2023-2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> via le financement du poste d'AS, CPOM FAPA, CPOM DAC21, CPOM FEDOSAD, etc.</p> <p><b>Cofinancements :</b> Enveloppe attribuée annuellement par la Conférence des financeurs de Côte d'Or</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de prévention de la perte d'autonomies mises en œuvre (valeur initiale : non connue)</li> <li>- Nombre de communes touchées par les ateliers bons jours (valeur initiale : non connue)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS et coordinateur CPTS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours personnes âgées</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma départemental de l'autonomie</li> <li>- Plan antichutes BFC</li> </ul>

## AXE 3 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 10 : Impulser une dynamique de prévention et violences intrafamiliales

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité, sur la période 2011-2018, 1 % des personnes de 18 à 75 ans interrogées a subi des violences de la part d'un membre de sa famille, soit 425 000 personnes en France, chaque année. Suite à différents constats exprimés par les acteurs locaux durant la réalisation du diagnostic territorial de santé et de l'évaluation du précédent Contrat Local de Santé, la problématique des violences intrafamiliales doit être traitée sur le territoire.</p> <p>Les violences intrafamiliales ont augmenté de 20% pendant la pandémie de Covid-19 sur le territoire.</p> <p>En Côte d'Or, le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2021 – 2024 a été signé en mars 2022. Dans ce cadre l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche Comté s'engage à travailler avec les contrats locaux de santé pour favoriser l'information/ la communication entre les acteurs, l'accompagnement des victimes et les actions de prévention.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des actions de prévention à destination des familles,</li><li>- Faire connaître les procédures et marche à suivre en cas de constatation de violences,</li><li>- Faciliter la mise en réseau des acteurs sur la thématique des violences intrafamiliales.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les associations organismes mobilisés sur les violences intrafamiliales sur le territoire,</li><li>- Recueillir auprès des acteurs et des habitants leurs attentes sur les questions relatives aux violences intrafamiliales,</li><li>- Elaborer une stratégie de communication pour sensibiliser le plus grand nombre aux violences intrafamiliales en :<ul style="list-style-type: none"><li>o Diffusant les informations relatives aux actions départementales, régionales et nationales mises en place,</li><li>o Diffusant l'annuaire des ressources en cas d'urgence et un rappel des bonnes pratiques,</li><li>o Diffusant des outils de communication à destination du grand public (par exemple le violentomètre).</li><li>o Diffuser des outils à l'attention particulière des publics jeunes (chez lesquels les situations de violences sont en constante augmentation)</li></ul></li><li>- Faciliter sur le territoire les relais d'actions (webinaires ARS) et d'opérateurs prenant en charge les victimes de violences (centre régional de psycho-traumatismes).</li></ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PETR Seine-et-Tilles</li><li>- Collectivités locales</li><li>- Conseil Départemental</li><li>- Maison des Adolescents et de leurs Parents de Côte-d'Or</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Côte d'Or</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gendarmerie (Maison de protection des familles).</li> <li>- Centre Régional du Psycho Traumatisme (CRPT)</li> <li>- CPTS 21/52</li> <li>- Education nationale</li> <li>- Espaces de vie sociale</li> <li>- Communes</li> <li>- Associations (solidarité femme, CIDFF, France Victimes, etc.)</li> <li>- SIAO 115</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> L'ensemble du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Ensemble de la population du territoire
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une stratégie de communication sur les violences familiales</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS 2023-2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> via le financement du poste d'AS</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils de communication diffusés (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Chargé de mission CLS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir et éduquer au plus tôt</li> <li>- Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> parcours précarité – vulnérabilité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales</li> </ul>

## AXE 4 : Santé environnementale

### Fiche action n° 11 : Coordonner et développer les actions en faveur de la santé environnementale

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.</p> <p>Promouvoir un environnement naturel favorable à la santé permet de protéger les populations. Le Pays Seine-et-Tilles souhaite impulser une dynamique locale sur les questions de santé environnementale, dans le cadre de son second Contrat Local de Santé.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir un environnement favorable à la santé,</li><li>- Favoriser l'accès à la nature et au développement durable aux publics fragiles,</li><li>- Promouvoir une pratique sportive adaptée,</li><li>- Réduire les pollutions de l'environnement.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>En lien avec Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les collectivités aux impacts de la pollution lumineuse sur la santé des habitants et de la faune, afin de favoriser l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.</li></ul> <p>En lien avec la Charte Forestière de Territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des actions de reprise du sport en pleine nature tout en sensibilisant les participants aux bonnes pratiques (respect de la nature, préventions diverses).</li><li>- Travailler en partenariat avec la maison sport santé au déploiement d'activités physiques adaptées en plein air à destination de personnes souffrant de maladies chroniques.</li></ul> <p>En lien avec la Charte Forestière de Territoire et avec Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition d'actions de sensibilisation sur l'environnement et le développement durable (utilisation et reconnaissance des végétaux, du bois...) auprès d'un public fragile (adolescents, personnes âgées...),</li><li>- Proposition d'actions de sensibilisation sur les tiques avec Lymp'act</li><li>- La coordination sera à poursuivre tout au long de la contractualisation afin de développer de nouvelles actions en fonction des demandes et des besoins identifiés.</li></ul> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PETR Seine-et-Tilles</li><li>- IREPS</li><li>- LYMP'ACT</li></ul>

	<p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités du PETR Seine-et-Tilles</li> <li>- Associations</li> <li>- EHPAD</li> <li>- Maison des Adolescents et de leurs Parents de Côte-d'Or</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> Elus et habitants du PETR Seine-et-Tilles
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'extinction de l'éclairage public dans différentes communes</li> <li>- Mise en place d'actions collectives à destination des habitants pour faciliter la reprise de l'activité physique en pleine nature</li> <li>- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable auprès de différents publics.</li> <li>- Mise en place d'actions de sensibilisation aux risques associés aux tiques</li> <li>- Concertations régulières pour favoriser l'émergence de nouvelles actions.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS 2023- 2027</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> via le financement du poste d'AS + CPOM Lymp'act pour une intervention en 2023 et 2024</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de communication auprès des Elus du PETR pour sensibiliser à l'extinction de l'éclairage public (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de communes ayant modifié leur éclairage public (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre d'animations proposées (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de participants touchés (valeur initiale : 0)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsables du suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animatrice du Contrat Local de Santé en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</li> <li>- Animateur.ice Natura 2000</li> <li>- Animateur.ice de la Charte Forestière de Territoire</li> </ul>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les environnements favorables à la santé</li> <li>- Agir sur les déterminants de santé environnementale</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> ensemble des parcours</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan régional santé environnement 3 et 4</li> <li>- Plan mobilité rurale</li> <li>- Plan habitat indigne</li> </ul>

## AXE 4 : Santé environnementale

### Fiche action n° 12 : Développer la lutte contre les plantes invasives et le moustique tigre

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous les habitants de la région (eau, habitats et environnements intérieurs, qualité de l'air extérieur et santé, cadres de vie et urbanisme favorable à la santé et dynamiques territoriales).</p> <p>Le Pays Seine-et-Tilles souhaite, pour la première fois, dans le cadre de son second Contrat Local de Santé, développer une dynamique sur les questions de santé environnementale. Il est à noter que si l'ambrosie n'est que peu repérée (inventoriée ou recensée), cela peut également découler de l'absence de sensibilisation au repérage. Un travail peut être à mener, en lien avec le Projet Régional Santé Environnement 4 sur l'ensemble des plantes invasives.</p> <p>Pour finir, il convient de rappeler que le moustique tigre étend ses zones de colonisation d'année en année, et qu'une politique de prévention est à adopter pour maîtriser ses impacts.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lutter contre la prolifération de l'ambrosie et des autres plantes invasives sur le territoire afin de limiter les effets indésirables provoqués par sa présence,</li><li>- Sensibiliser les habitants du Pays Seine-et-Tilles pour limiter l'incidence des maladies transmises par les insectes,</li><li>- Promouvoir les bonnes pratiques pour ralentir la colonisation du territoire par les moustiques tigres.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Concernant l'ambrosie, les autres plantes invasives et les espaces à enjeux pour la santé humaine avec l'appui de la FREDON et d'autres porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les collectivités, la population et les agriculteurs dans la lutte contre l'ambrosie en les informant sur sa présence, ses conséquences et l'importance d'une action préventive,</li><li>- Sensibiliser les agriculteurs et les techniciens des collectivités à des actions préventives et curatives de lutte contre l'ambrosie,</li><li>- Identifier et former des référents pour faire remonter des signalements sur la plateforme (<a href="http://signalement-ambrosie.fr">signalement-ambrosie.fr</a>).</li><li>- Sensibiliser les acteurs au plan chenilles processionnaires pins et chênes.</li></ul> <p>Concernant le moustique tigre, en fonction des orientations du PRSE 4 et des indicateurs de colonisation sur le territoire, une nouvelle fiche action pourrait être proposée déclinant des actions à porter sur ce sujet.</p> <p><b>Porteurs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PETR Seine-et-Tilles</li><li>- IREPS</li><li>- FREDON</li></ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Communes</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ECPI</li> <li>- CCAS</li> <li>- Chambre d'agriculture</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Seine-et-Tilles</p>
<b>Public cible</b>	<p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble des habitants du PETER Seine-et-Tilles</li> <li>- Collectivités du PETER Seine-et-Tilles</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le développement de l'ambrosie sur le territoire</li> <li>- Améliorer la connaissance des bonnes pratiques dans la lutte contre le développement du moustique tigre.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Durée du CLS</b>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> via le financement du poste d'AS + CPOM FREDON en 2025 et 2026 pour l'action relative à l'ambrosie et aux chenilles processionnaires</p> <p><b>Cofinancements :</b> /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes sensibilisées au repérage de l'ambrosie (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de communication réalisées concernant le moustique tigre (valeur initiale : 0).</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETER</p> <p><b>Responsables du suivi :</b> Animatrice du Contrat Local de Santé en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les environnements favorables à la santé</li> <li>- Agir sur les déterminants de santé environnementale</li> </ul> <p><b>Lien parcours :</b> ensemble des parcours</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan mobilité rurale</li> <li>- Plan régional santé environnement 3 et 4</li> <li>- Plan habitat indigne</li> </ul>

## AXE 4 : Santé environnementale

### Fiche action n° 12 bis : Sensibiliser les élus sur les dangers du moustique tigre

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p><i>Aedes albopictus</i>, dit moustique-tigre, s'est installé en métropole de manière continue et significative depuis 2004. Au premier janvier 2023, il était implanté et actif dans 71 départements métropolitains dont la Côte-d'Or depuis 2018.</p> <p>Les moustiques vecteurs du genre <i>Aedes</i> se caractérisent par un comportement à forte capacité de nuisance : l'espèce humaine constitue leur cible privilégiée, et leur milieu de vie est situé à proximité immédiate des habitations.</p> <p>Leur capacité à être vecteur de maladies (dengue, chikungunya ou zika) en font une cible de surveillance prioritaire durant leur période d'activité en métropole du 1er mai au 30 novembre.</p> <p>L'année 2022 a confirmé que les conditions climatiques en France métropolitaine sont de plus en plus favorables à la prolifération du moustique tigre et à l'apparition de foyers d'arboviroses : 65 cas de dengue autochtones ont ainsi été répertoriés dans le sud de la France dont un foyer de 51 cas.</p> <p>Sur le Pays Seine-et-Tilles, Til-Châtel a été la première commune colonisée par le moustique tigre, en 2022. Le moustique ne s'arrêtant pas aux limites administratives de la commune, il est important de favoriser une démarche coordonnée entre les collectivités d'un même territoire, pour être plus efficace et optimiser les actions de lutte.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les élus sur les risques liés aux moustiques tigre et informer sur les moyens de lutter contre sa propagation</li><li>- Inciter les collectivités à s'organiser et à mettre en place des actions pour prévenir l'implantation et le développement des moustiques</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Les œufs d'<i>Aedes albopictus</i> ont la faculté de résister à des conditions climatiques défavorables, ce qui permet la survie de l'espèce notamment pendant l'hiver. Cette capacité de résistance rend illusoire son éradication et impose de « vivre avec » en limitant autant que possible sa prolifération.</p> <p>Ainsi, la lutte contre le moustique tigre repose essentiellement sur des actions consistant à prévenir et à éliminer les gîtes larvaires, que ce soit dans l'espace public (parcs, jardins, mobilier urbain, réseaux...) ou dans l'espace privé. L'objectif est de faire adopter les bons gestes de lutte.</p> <p>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser sur la nuisance et les risques sanitaires par l'unité territoriale santé environnement (UTSE) de Côte d'Or à l'occasion d'un temps d'échanges dédiés avec les élus en 2023 ;</li><li>• Selon les besoins et tout au long du CLS, organiser des temps d'échanges avec des communes colonisées et mobiliser les partenaires identifiés (EIRAD, IREPS, etc.).</li></ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Seine-et-Tilless et UTSE de Côte d'Or</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> collectivités territoriales, Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), Instance régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), professionnels de santé.</p>

	<p><b>Population bénéficiaire</b> : collectivités territoriales</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Pays-Seine-et-Tilles</p>
<b>Résultats attendus</b>	Appropriation progressive de la problématique du moustique tigre par les collectivités et réflexions sur les actions à mettre en place en cas de colonisation du territoire.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023-2027
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> :</p> <p>Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Financement des actions par l'ARS via CPOM</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'élus sensibilisés lors du temps d'échanges animé par l'UTSE 21 en 2023 (et éventuellement par l'IREPS en fonction des besoins) ;</li> <li>• nombre de temps d'échanges organisés selon les besoins</li> <li>• taux de communes colonisées disposant d'un interlocuteur dédié sur le moustique tigre</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur Santé et UTSE 21</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : lien avec le PRSE 4</p> <p><b>Lien</b>:</p>
<b>Transversalité</b>	

## AXE 5 : Communication et animation de la contractualisation

### Fiche action n° 13 : Développer la communication afin de faire connaître les actions du CLS et faciliter l'interconnaissance entre les acteurs

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Dans un contexte postpandémique, les actions multi-partenariales et l'interconnaissance entre les acteurs du territoire ont été mises à mal.</p> <p>La connaissance des actions menées et l'interconnaissance entre les acteurs est un élément préalable au développement de coopérations multi-partenariales.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance du Contrat Local de Santé par les professionnels, les élus et par les habitants du PETR Seine-et-Tilles afin d'optimiser son efficacité et faire émerger des projets multi-partenariaux.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des portraits d'acteurs en santé du territoire pour faire connaître les différentes offres du territoire. Cette action est à mener en coopération avec la CPTS 21/52 afin de garantir la complémentarité des propositions,</li> <li>- Créer et promouvoir une plaquette de présentation du Contrat Local de Santé,</li> <li>- Relayer les appels à projets aux opérateurs territoriaux, les accompagner à la demande pour la construction de leurs projets. Communiquer sur les dispositifs départementaux et régionaux,</li> <li>- Développer une newsletter du Contrat Local de Santé à destination des habitants et des Elus du Pays Seine-et-Tilles,</li> <li>- Développer la page santé du site internet du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.</li> <li>- Réaliser des fiches pédagogiques synthétiques sur les actions portées par le CLS pour éclairer les citoyens et les mettre à disposition via les maisons de santé</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Ensemble des professionnels du Pays Seine-et-Tilles et CPTS 21/52</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Public cible</b>	<p><b>Population bénéficiaire :</b> L'ensemble des professionnels du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la connaissance du Contrat Local de Santé</li> <li>- Amélioration de l'interconnaissance entre les professionnels de santé</li> <li>- Amélioration de la connaissance du SAS</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>Durée du CLS 2023-2027</b></p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> non déterminée</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> via le financement du poste d'AS</p>

	<p><b>Cofinancements :</b></p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de newsletters (valeur initiale : 0)</li> <li>- Nombre de portraits d'acteurs du territoire (valeur initiale : 0)</li> <li>- Existence d'une plaquette de communication sur le CLS (valeur initiale : non)</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chargé de mission CLS et coordinateur CPTS en lien avec chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours :</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>

## AXE 5 : Communication et animation de la contractualisation

### Fiche action n°14 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectifs général :</b> Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animer et suivre le CLS,</li><li>• Communiquer sur le CLS,</li><li>• Accompagner le développement de projets nouveaux.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Volet « pilotage et animation du CLS »</b></li></ul> <p>L'AS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé.</p> <p>Il co-rédige le CLS avec le chargé de mission développement territorial en santé et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS auprès des trois groupes thématiques (offre de soins, santé mentale et prévention / santé environnementale).</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS et le chargé de mission développement territorial en santé sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)</p> <p>L'AS prépare et participe avec le chargé de mission aux instances et groupes de thématiques dans le cadre du CLS.</p> <p>Il est à noter que le PETR Seine-et-Tilles organisera les instances plénières autour des groupes thématiques mis en place à l'occasion du renouvellement du contrat : groupe de travail relatif à offre de soins, la santé mentale et la prévention / santé environnementale. Ces groupes thématiques seront réunis au moins une fois par an et autant que de besoin pour assurer la présentation de dispositifs/acteurs aux professionnels, présenter le bilan de l'année écoulée sur la thématique et échanger sur des perspectives d'actions.</p> <p>L'AS est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le chargé de mission.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Volet « accès aux soins primaires et installation des PS »</b></li></ul> <p>L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.</p> <p>Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé.</p> <p>Il contribue avec le chargé de mission ARS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation.</p> <p>Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS</p>

	<p>dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>Il relaie auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus. Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.</p> <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p><b>Porteur de l'action : PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne.</b></p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> PETR, ARS, Conseil, Départemental, Conseil Régional (convention-cadre 2017-2022 pour une collaboration au service de la Santé en BFC)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne.</p>
<b>Public cible</b>	<b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)
<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 220 000 €</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP dans la limite d'un plafond de 25 000 €.</p> <p><b>Cofinancements :</b> PETR Seine-et-Tilles, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Europe</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de groupes thématiques réalisés (valeur initiale : 0)</li> <li>2. Réalisation d'un rapport annuel comprenant des cartographies retraçant l'implantation (valeur initiale : 0)</li> </ol> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animateur de santé</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> animateur Santé en lien avec le chargé de mission ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours :</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>
<b>AXE 5 : Communication et animation de la contractualisation</b>	

## Fiche action n°15 : Evaluer le Contrat Local de Santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;</li><li>- constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;</li><li>- analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;</li><li>- produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.</li></ul> <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.</p> <p>Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS, courant de la mise en œuvre du contrat.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,</li><li>• Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,</li><li>• Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),</li><li>• S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.</li></ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. La réalisation d'une évaluation finale sera privilégiée. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>Chaque année, un rapport d'activité doit être rédigé et transmis à la DD ARS. Il est proposé de le diffuser largement sur le territoire pour faire connaître les actions menées.</p>

	<p>L'évaluation finale permet de mesurer <b>l'efficacité et l'efficience des actions</b> réalisées, ainsi que la <b>qualité de leur mise en œuvre, les effets et impacts</b>.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une <b>évaluation externe</b>, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public ou le PETR Seine-et-Tilles.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne</p>
<b>Résultats attendus</b>	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Dans les 6 derniers mois du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.</p> <p><b>Cofinancements</b> : ARS, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du suivi annuel du CLS (valeur initiale : 0)</li> <li>- Lancement du marché public</li> <li>- Suivi de la réalisation de l'évaluation</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 fois / an réalisation du suivi du CLS</li> <li>- 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser au moins 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation</li> </ul> <p><b>Source</b> : Animateur de santé et ATS</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur Santé et ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours</b> :</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Politique de la Ville</p>

## *ANNEXE 3 : Synthèse d'évaluation du Contrat Local de Santé 2018-2022*

### **Synthèse évaluation du Contrat Local de Santé 2018-2021 du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.**

Evaluation menée en interne au Pays en janvier et février 2022

#### **Objectif de l'évaluation du Contrat Local de Santé**

L'enjeu de l'évaluation était d'interroger le dispositif du CLS en place afin d'apprécier s'il est moteur et fédérateur sur le territoire.

L'objectif de l'évaluation était d'analyser les impacts des actions mises en œuvre depuis 2018 sur le Pays Seine-et-Tilles pour préparer le Contrat Local de Santé 2.

#### **Méthode mise en œuvre**

L'évaluation, prévue dans le premier contrat local de santé, fait partie intégrante des missions de l'animateur santé (fiche action 3.1 dédiée à l'animation et à la coordination du CLS de manière globale). Celle-ci a été mise en œuvre en janvier et février 2022. Après validation de la méthodologie par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, elle a consisté, pour l'animatrice santé, à interroger différents acteurs, soit par voie de questionnaires, soit par voie d'entretiens.

Les questionnaires de recueil des besoins et de connaissance des dispositifs mis en place ont été adressés :

- Aux habitants (193 réponses)
- Aux professionnels de santé (35 réponses)
- Aux élus membres du Comité Syndical du Pays Seine-et-Tilles (14 réponses)

11 entretiens ont été réalisés entre l'animatrice santé et les acteurs les plus en proximité dans le Contrat Local de Santé (CPTS 21/52, Communautés de Communes, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, SEDAP, Maison des Ados, IREPS, Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille).

Après analyse de ces retours, l'évaluation s'articule autour des axes suivants :

- Eléments généraux
- Rôle du CLS dans l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs
- Rôle du CLS dans le développement d'actions nouvelles
- Attentes pour le prochain CLS

Annexes : liste des actions menées, questionnaires évaluations et grille entretien vierge.

## ✚ Eléments généraux

### - Territorialisation des actions

Il ressort des entretiens d'évaluation qu'une vigilance sera à porter sur la territorialisation des actions dans la mise en œuvre du second CLS. En effet, 7 partenaires interrogés lors des entretiens mentionnent l'importance de veiller à l'équité de la répartition des actions sur le territoire. Certains partenaires soulignent que le nombre d'actions menées à Is-sur-Tille et à Selongey est plus important que sur le reste du territoire. Il ressort également des entretiens que les actions doivent être renforcées sur la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.

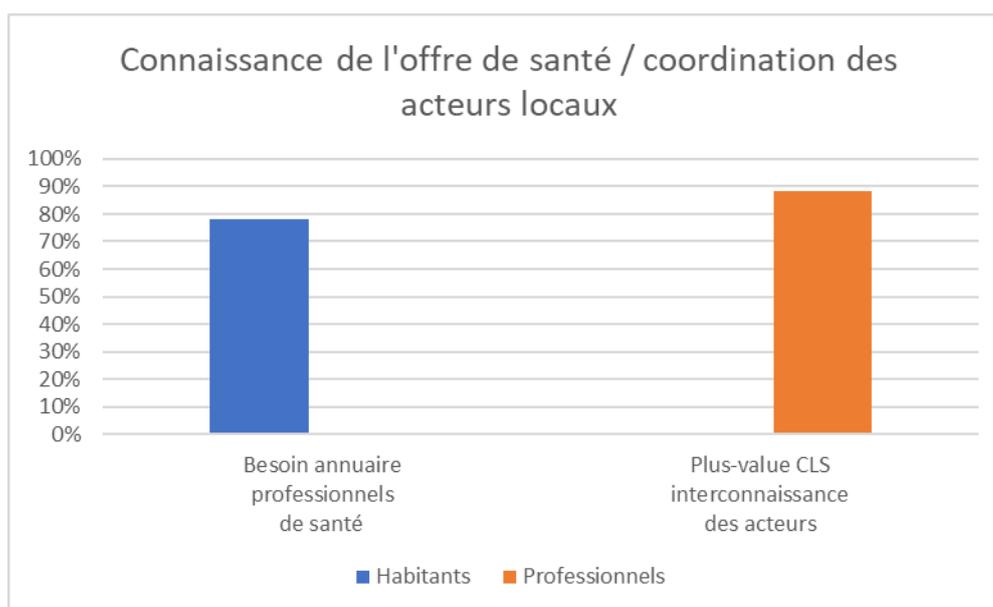
### - Ambition des actions

Pour une première contractualisation, les actions semblent, pour les acteurs et les habitants, suffisamment ambitieuses pour initier une dynamique. En effet, il faut plusieurs années pour ancrer une dynamique CLS sur un territoire.

### - Connaissance du territoire et retours des acteurs sur celui-ci

Différents acteurs font ressortir la difficulté relative aux différents découpages territoriaux qui ne sont pas tous complémentaires. Par exemple, le Pays Seine-et-Tilles dépend de deux espaces solidarités Côte-d'Or du Conseil Départemental. Cela rend difficile la lecture du territoire.

## ✚ Dans quelles mesures le CLS a-t-il permis de renforcer l'interconnaissance / la coordination des acteurs locaux ?



78 % des habitants ressentent le besoin d'avoir accès à un annuaire des professionnels de santé. La communication sur les services existants reste donc à parfaire sur le territoire.

Les professionnels font part, pour 88.5% d'entre eux de la plus-value du Contrat Local de Santé pour ce qui concerne l'interconnaissance entre les acteurs. Néanmoins, pour eux, les liens avec les Elus restent à travailler puisque seul 43% d'entre eux indiquent avoir constaté une amélioration des échanges avec les Elus.

Les 11 entretiens menés font ressortir le rôle positif du CLS dans l'interconnaissance des acteurs (notamment les professionnels de santé). Néanmoins, il apparaît que la crise sanitaire a eu un double effet sur les interactions entre professionnels. En effet, d'un côté, les professionnels de santé ont appris à se connaître et à travailler ensemble dans le cadre de la vaccination, de l'autre, les professionnels de l'éducatif, du social et du médico-social ont pâti de la situation et, la crise a fortement nuis au travail multi-partenarial. Le CLS a pu se faire identifier comme la référence santé sur le territoire durant les trois années précédentes.

Les acteurs interrogés font part de leur satisfaction concernant leur implication dans le processus de travail et de renouvellement du Contrat Local de Santé. Certains acteurs mentionnent les limites de leurs disponibilités qui ne leur permettent pas de s'impliquer autant qu'ils le souhaiteraient.

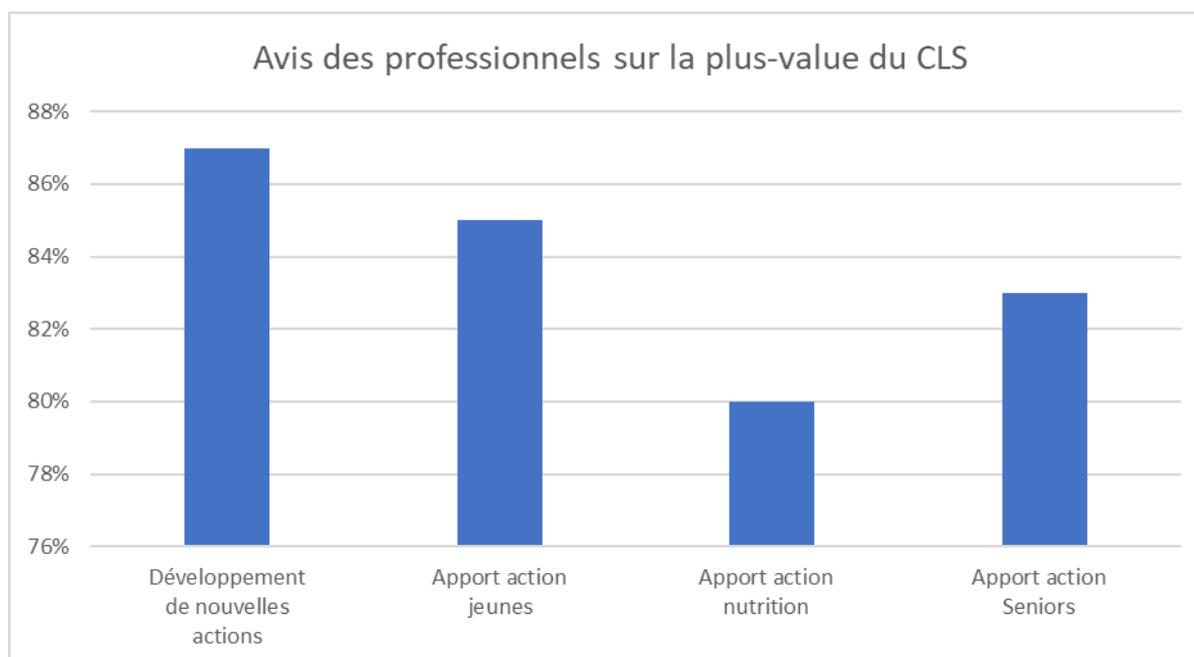
Un acteur a souhaité souligner le portage politique fort sur le territoire qui a permis cette reconnaissance en si peu de temps.

#### **Dans quelles mesures le Contrat Local de Santé a-t-il permis le développement d'actions nouvelles ?**

- *Sur la prévention et promotion de la santé*

La présence d'une chargée de mission apparaît essentielle pour permettre d'impulser des actions sur le territoire. Néanmoins, il convient de souligner que seul un noyau dur d'acteurs est moteur dans l'émergence de nouveaux projets.

*Les professionnels de santé indiquent que le CLS apporte une vraie plus-value sur les axes suivants :*



*Les permanences de la Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs Parents:*

Les permanences de la Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents ont pu être installées à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. Celles-ci sont déployées à Selongey et à Is-sur-Tille, aux collèges et en lieux neutres. 57 % des habitants déclarent la connaître. L'identification de la structure reste donc à parfaire. Il apparaît également que les habitants mentionnent pour 31% d'entre eux que ces actions sont insuffisantes.

*L'avis des habitants sur les actions de prévention proposées :*

Concernant les actions de prévention au sens large, les habitants expriment pour 36% d'entre eux que les actions de prévention sont insuffisantes. Un ratio équivalent de population exprime le même sentiment pour les actions à destination spécifique des Seniors.

- *Sur l'offre de soins de premier recours*

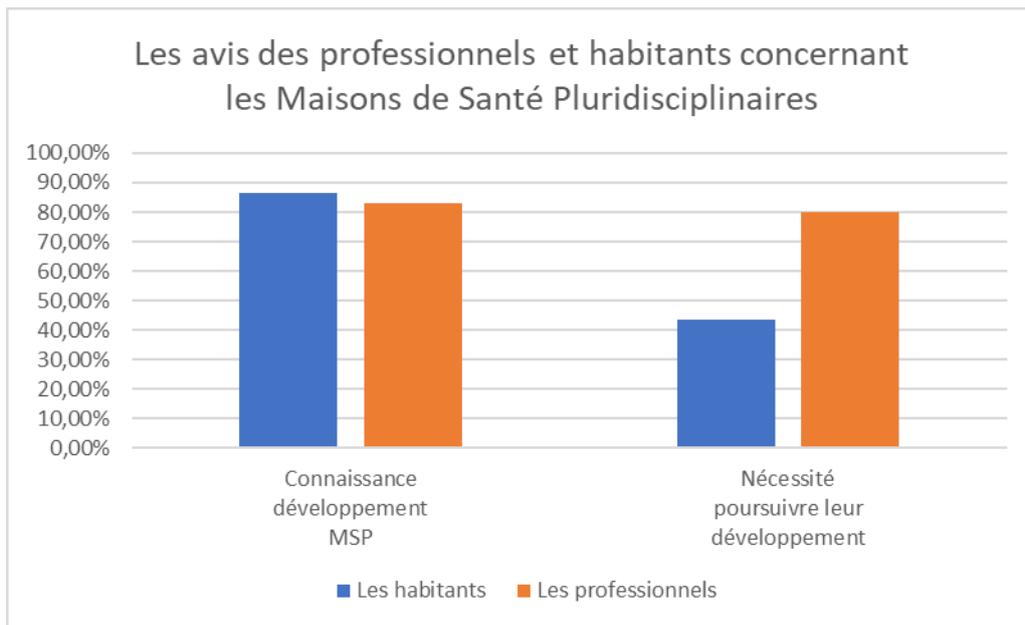
Cette thématique ressort comme étant l'axe prioritaire à traiter pour le prochain CLS, tant pour les professionnels que pour les Elus.

*La création de la CPTS 21/52 :*

La création, par le CLS et le Centre de Soins Infirmiers de Selongey, de la CPTS 21/52 a marqué un tournant dans la coordination entre les professionnels de santé. En effet, elle a permis la mise en place d'une réelle coordination sur l'ensemble du territoire autour d'enjeux communs.

Aujourd'hui, dans les débuts du fonctionnement de la CPTS 21/52, le CLS représente un appui nécessaire sur le territoire pour lui permettre de se lancer dans la mise en œuvre de ses missions.

### Les créations de Maisons de Santé pluridisciplinaires :



Les habitants connaissent en large majorité l'existence du développement des maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire (86.5 %). Néanmoins, 43.5% d'entre eux pensent que ces créations sont à renforcer. 80% des professionnels répondants estiment quant à eux que le développement des MSP doit être poursuivi.

Il convient de mentionner les différences de fonctionnements et de temporalités entre les professionnels de santé, les associations et les institutions. L'ensemble de ces structures ne fonctionnent pas selon les mêmes modalités ce qui peut parfois entraîner des incompréhensions dans les méthodologies de mise en place.

### Les réponses concernant les ressources humaines en santé :

98 % des habitants ayant répondu au questionnaire font part de leur besoin d'avoir accès à des professionnels de santé en local, notamment sur tout ce qui concerne la médecine spécialisée (cabinet de radiologie, gynécologue, ophtalmologue, etc.) et sur les services de garde (pharmacie et médecin).

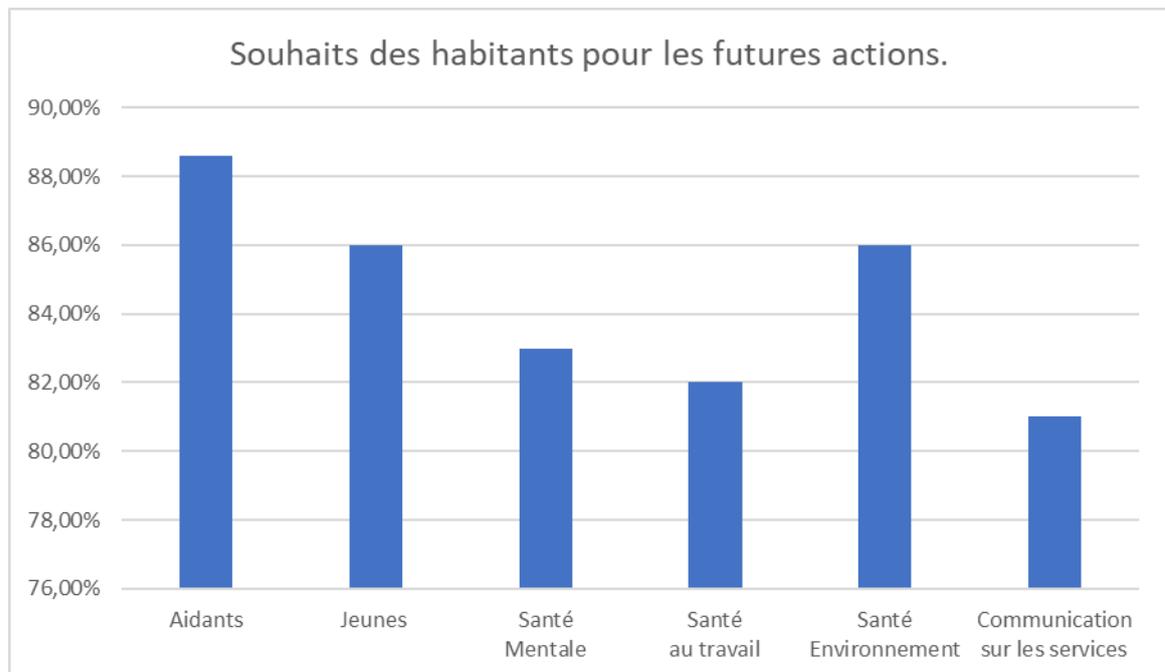
### L'ouverture du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, deux permanences du CSAPA ont pu être créées à Selongey et à Is-sur-Tille. Celles-ci, ayant débuté leur activité au premier trimestre 2020 ont pâti de la crise sanitaire. En effet, la communication semble être à renforcer puisque 33% des habitants déclarent ne pas connaître son existence. Il convient de noter que 91% des professionnels estiment que cette permanence a apporté une plus-value sur le territoire.

### **Attentes pour le prochain CLS**

De manière générale, et comme énoncé précédemment, l'offre de soins de premier recours et l'axe prioritaire à traiter pour le prochain CLS pour toutes les catégories de personnes interrogées.

Le questionnaire à destination des habitants fait ressortir les attentes suivantes pour la prochaine contractualisation :



Les professionnels répondants indiquent que les priorités d'actions doivent s'orienter autour des axes suivants :

- Enfants
- Personnes en situation de précarité
- Personnes âgées

Les acteurs du territoire mentionnent également l'intérêt de déployer des actions en faveur de la médecine spécialisée (77% souhaitent voir la e-santé se développer sur le territoire et 80% aimeraient voir émerger des consultations avancées).

### **Annexes : questionnaires d'évaluation et grille d'entretien.**

Liste des actions menées entre 2018 et 2021 :

	<b>Offre de soins</b>	<b>Prévention</b>	<b>Coordination territoriale</b>
<b>2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration projet de santé et création de l'association MSP de Saint-Seine-L'Abbaye</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement des permanences de la Maison des Adolescents et de leurs parents à Selongey et à Is-sur-Tille</li> <li>- Formations Pass'santé jeunes</li> <li>- Promotion des ateliers bons jours</li> <li>- Mise en œuvre de la Conférence des Financeurs (10 000 €)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact avec l'ensemble des établissements médico-sociaux</li> <li>- Rencontre de l'ensemble des partenaires du territoire.</li> <li>- Réunion de l'instance plénière du CLS : bilan et liens entre professionnels.</li> <li>- Elaboration d'une plaquette de communication.</li> </ul>
<b>2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de la commune dans le projet de MSP</li> <li>- Elaboration du projet de santé et de l'extension immobilière de la MSP de Marsannay-le-Bois / Savigny-le-Sec.</li> <li>- Emergence et premiers travaux du projet de CPTS 21/52</li> <li>- Expérimentation de la messagerie sécurisée Globule</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Café des pros et permanences de la Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents.</li> <li>- Soirée théâtre-forum sur le harcèlement scolaire à Is-sur-Tille</li> <li>- Intervention d'une diététicienne dans les clubs sportifs pour échanger sur l'alimentation et l'activité physique</li> <li>- Organisation et mise en œuvre du débat public « bien manger et prendre soin de soi ».</li> <li>- Mise en œuvre de la conférence des financeurs (25 000€)</li> <li>- Projet alimentation et public précaire (COVATI)</li> </ul>	
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement soutenu dans l'élaboration de la CPTS 21/52</li> <li>- Ouverture de l'antenne du CSAPA en février 2020 à Is-sur-Tille et à Selongey</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférence sur le harcèlement au collège d'Is-sur-Tille</li> <li>- Théâtre forum sur les addictions à Selongey</li> <li>- Réflexion autour d'un projet territorial de prévention à destination des jeunes.</li> <li>- Mise en œuvre de la conférence des financeurs (25 000€)</li> <li>- Mise en place d'une action</li> </ul>	

		<p>adaptation des logements à la perte d'autonomie (théâtre forum, présentation de l'appartement connecté et visites à domicile pour accompagner les personnes dans leurs projets).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet alimentation et public précaire (COVATI)</li> <li>- Sensibilisation octobre rose dans la réserve du Val-Suzon</li> </ul>	
<b>2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la CPTS 21/52 avec l'arrivée de sa coordinatrice.</li> <li>- Mise en place de la vaccination anti-covid au cours du premier semestre (Selongey et Is-sur-Tille).</li> <li>- Accompagnement au déploiement du dispositif Ecoute'emoi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action octobre rose (affichage de rubans roses dans les communes et conférence de sensibilisation)</li> <li>- Action mois sans tabac avec la CPTS 21/52 (tenue de stands et conférence)</li> <li>- Actions diabète en lien avec la CPTS 21/52</li> <li>- Labellisation du PETR comme collectivité activité du PNNS</li> <li>- Accompagnement d'un EHPAD dans la réponse à l'AAP « culture-santé » ARS.</li> <li>- Mise en place d'une action adaptation des logements à la perte d'autonomie (présentation de l'appartement connecté et visites à domicile pour accompagner les personnes dans leurs projets).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement animateur CLS en cours d'année, rencontre de tous les partenaires.</li> </ul>
<b>1<sup>er</sup> semestre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de présentation Esanté</li> <li>- Collaboration avec le centre de soins infirmiers pour leur projet de centre de santé pluridisciplinaire</li> <li>- Echanges avec les professionnels de Messigny-et-Vantoux dans le cadre d'un éventuel projet de MSP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Théâtre forum sur le harcèlement avec le collège de Selongey</li> <li>- Finalisation de la production du « jeu dont le jeune est le héros »</li> <li>- Préparation du projet forum de la parentalité</li> <li>- Préparation du projet course d'orientation octobre rose</li> <li>- Appel à projets conférence des financeurs</li> <li>- Mise en œuvre du projet alimentation et activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduction du diagnostic du territoire dans le cadre du renouvellement du CLS</li> <li>- Réalisation de l'évaluation du CLS 1 en interne</li> <li>- Conduction des démarches de concertations pour le renouvellement de la stratégie en trois groupes : offre de soins, prévention / santé environnement, santé mentale.</li> </ul>

		sportive dans les	
		périscolaires	

Grille d'entretien :

Grandes thématique ▼	Questions ▼	Critères ▼
Pertinence	Dimensionnement adapté aux besoins ?	Des actions : Ancrage CH MSP & CPTS Télémedecine Prévention en lien avec les secteurs jeunes et les établissements scolaires Territorialisé la MDAP Actions nutrition CSAPA Actions à destination des Seniors.
		Dimensionnement du territoire.
		Couverture territoriale des actions
		Ambitions des actions
Efficacité	Renforcement coordination des acteurs	Institutions, élus et professionnels.
		Participation des acteurs à chaque étape
Effcience	Apport CLS sur exercice coordonné	Exercice coordonné
	Apport CLS prévention	Prévention
Nouveau CLS		